

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
19 juin 2014

**Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2014**

## Sommaire

<b>I- OUVERTURE DE LA SEANCE</b> .....	5
<b>II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE</b> .....	5
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b> .....	5
<b>IV- COMMUNICATION DU MAIRE</b> .....	6
<b>V- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2014</b> .....	6
<b>VI- AMENAGEMENT-URBANISME</b> .....	8
Secteur de projet Albert 1 <sup>er</sup> – projet de construction d'une crèche et d'une résidence pour étudiants : .....	8
• Poursuite des objectifs d'aménagement du secteur de projet Albert 1 <sup>er</sup> et continuation de la concertation selon des modalités modifiées ; .....	8
• Approbation d'une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Ville à Sceaux Habitat. ....	8
Réalisation de commerces et de logements 124 rue Houdan- valorisation du patrimoine immobilier de la ville .....	18
Acquisition du 50 rue de Bagneux. ....	25
Modification des servitudes 41-47 rue du Docteur Roux relatives aux emplacements de parking.....	28
<b>VII- HABITAT</b> .....	29
Désignation d'un représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat.....	29
Opération rue des Pépinières – garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Habitat pour l'acquisition du terrain situé 4 rue des Pépinières – modification de la périodicité des échéances de l'emprunt contracté par Sceaux Habitat.....	30
<b>VIII-JEUNESSE</b> .....	31
Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....	31
Dispositif d'aide aux familles pour faciliter l'accès des enfants et des adolescents aux activités culturelles et sportives (coupons enfants et jeunes) – conditions à compter de la rentrée 2014. ....	34
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Marie Curie.....	36

<b>IX- AFFAIRES SPORTIVES .....</b>	<b>36</b>
Actualisation des tarifs de mise à disposition des activités sportives pour la saison 2014-2015 .....	36
<b>X- PETITE ENFANCE .....</b>	<b>41</b>
Approbation de la convention-type de partenariat avec les associations qui gèrent des établissements d'accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans.....	41
<b>XI- VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE .....</b>	<b>42</b>
Accueil de loisirs – tarification à compter de septembre 2014.....	42
<b>XII- DEVELOPPEMENT DURABLE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....</b>	<b>50</b>
Rapport sur la politique de développement durable en 2013 .....	50
Adhésion au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire).....	53
Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos à assistance électriques.....	59
<b>XIII RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>62</b>
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, animation, culturelle, médico-sociale, sportive et technique.....	62
Droit à la formation des élus.....	66
Fixation du nombre de représentants du personnel pour l'organisation du Comité technique.....	67
Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la Ville et le centre communal d'action sociale.....	68
Proposition d'un candidat élu en vue de la constitution du Conseil de discipline de recours du Centre interdépartemental de gestion.....	70
<b>XIV-AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>70</b>
Adoption du compte administratif 2013.....	70
Approbation du compte de gestion 2013.....	74
Affectation du résultat budgétaire 2013.....	70
Budget ville – exercice 2014 – approbation de la décision modificative n°1.....	76
<b>XV- ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>77</b>
Rapport d'activités des services municipaux 2013 .....	77

<b>XVI-VŒUX ET MOTIONS</b> .....	78
Vœu de soutien au projet d'organisation de l'exposition universelle de 2025 en France. ....	78
Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État. ....	79
<b>XVII-QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>82</b>
<b>XVIII-DECISIONS DU MAIRE</b> .....	<b>82</b>
<b>XIX- DECISIONS DE LE MAIRE</b> .....	<b>82</b>
<b>XIX-QUESTIONS ORALES</b> .....	<b>83</b>
Question orale de Benjamin LANIER.....	83
Question orale de Sophie GANNE-MOISON.....	85
Question orale d'Hachem ALAOUI-BENHACHEM.....	86
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN.....	88
Question orale de Claude DEBON.....	88

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **M. le maire**

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir faire l'appel.

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **Timothé LEFEBVRE**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Catherine Lequeux , s'absente à 23h, a donné pouvoir à Roselyne Holuigue Lerouge
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre

- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison, s'absente à 23h20, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Hervé Douceron
- ✓ Claude Debon
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Liza Magri, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault, arrive à 19h40
- ✓ Thierry Legros, en retard, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix, arrive à 20h28, part à 0h08
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sakina Bohu, absente, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton
- ✓ Thibault Hennion, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent, arrive à 19h48, part à 0h17

**M. le maire**

Merci à toutes et à tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

**IV- COMMUNICATION DU MAIRE**

**M. le maire**

Avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaitais vous faire part de la demande de 26 élus de notre conseil municipal de constituer un groupe sous l'appellation « Vivre à Sceaux, UDI-UMP et sans étiquette ». Ce groupe se compose de Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre et Catherine Arnould.

**V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014**

**M. le maire**

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014.

Est-ce qu'il y a des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai remarqué que le nom des personnes ayant voté n'est plus mentionné. Jusqu'à présent, vous précisez toujours le nom des élus ayant voté contre une délibération. Nous n'avons pas honte de notre vote et nous souhaiterions que nos noms soient précisés.

**M. le maire**

Dans ces conditions, nous mentionnerons également le nom de tous les élus de la majorité qui votent pour une délibération.

**Hervé DOUCERON**

On peut rentrer dans des arguties, mais il me semble que si l'on se contente de préciser les votes contre, les abstentions ainsi que les personnes qui décident de ne pas participer au vote, cela signifie que les autres ont voté pour. C'est ce qui se faisait jusqu'à présent. Je ne vois pas pourquoi cela changerait.

**M. le maire**

Nous changeons cette règle qui est simplement formelle. Et les personnes qui votent pour une délibération n'ont pas non plus honte de leur vote. Il n'y a donc pas de raisons que leurs noms n'apparaissent pas.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 05 mai 2014 est adopté à l'unanimité.*

## VI- AMENAGEMENT-URBANISME

### **Secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> – projet de construction d'une crèche et d'une résidence pour étudiants :**

- **Poursuite des objectifs d'aménagement du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> et continuation de la concertation selon des modalités modifiées ;**
- **Approbation d'une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Ville à Sceaux Habitat.**

#### **Patrice PATTEE**

Cette première délibération concerne la crèche de la rue du Lycée. Lors de sa municipalisation en 2003, il a été convenu entre le conseil général et la Ville que cette crèche, construite dans les années 60, devait être reconstruite. La convention de municipalisation prévoit par ailleurs la participation du Département au financement des travaux, à hauteur de 1 830 000 €.

Cet établissement, construit dans les années 60 :

- ✓ n'a plus d'efficacité énergétique,
- ✓ présente des signes de vétusté
- ✓ ne répond plus aux exigences d'accessibilité et d'accueil selon les recommandations de la CAF.

Cette crèche ne peut pas être reconstruite sur son site actuel, les travaux nécessitant de fermer l'établissement pendant deux ans. Cette convention de municipalisation entre le Département et la Ville prévoit par ailleurs explicitement sa reconstruction sur le terrain du parking Albert 1<sup>er</sup>.

Toutes les études menées sur ce secteur permettent aujourd'hui de lancer l'opération. Il est donc prévu la reconstruction d'une crèche sur l'emprise du parking Albert 1<sup>er</sup>. Cette structure permettra d'accueillir 80 enfants et sera organisée en deux établissements. Il est envisagé que la structure de multi-accueil s'inscrive en rez-de-chaussée d'un bâtiment comprenant en étage une résidence pour étudiants offrant 120 logements sociaux, conformément aux objectifs définis par le PLU.

La Ville souhaite en confier la réalisation à Sceaux Habitat, qui a confirmé son intérêt pour le projet.

La conduite de l'opération sera menée par Sceaux Habitat, déjà maître d'ouvrage de la résidence pour étudiants et la Ville souhaite lui transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la crèche.

Ce bâtiment étant inscrit dans le secteur de projet Albert 1<sup>er</sup>, il convient de finaliser la procédure de projet pour l'inscrire dans le PLU selon les modalités de concertation prévues, à savoir une réunion publique et une réunion de la commission consultative du secteur Albert 1<sup>er</sup>, dont la composition a été renouvelée lors de la séance du conseil municipal du 5 mai 2014.

Le coût de construction de la crèche est estimé à 3 900 000 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris. Ce programme sera financé pour partie par la subvention du conseil général.

### **M. le maire**

Merci Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Il ressort des éléments à notre disposition que la quasi-totalité de cet espace de stationnement sera occupée, à l'exception d'une dizaine ou d'une vingtaine de places. Cela a été évoqué lors de la dernière commission d'aménagement urbain, mais manque encore de précisions.

Ce parking a nécessité des décennies pour être constitué par les municipalités précédentes dans des conditions que j'ignorais jusqu'à la lecture d'une communication de l'Association du quartier des Musiciens, il y a quelques minutes.

Vous avez, vous-même, inauguré en grande pompe il y a 7 ans l'accès à la gare par le nord, en présence du président de la Région, M. Huchon, et du directeur général adjoint de la RATP, M. Philippe Martin.

Vous décidez tout à coup de rayer d'un trait de plume ce travail qui vise à favoriser l'utilisation du RER, ce qui n'est pas très cohérent avec les objectifs affichés de transition énergétique. Ce parking est par ailleurs extrêmement utile à l'ensemble des habitants de ce quartier compte tenu de tous les équipements publics présents sur place.

Nous avons proposé que la crèche soit reconstruite rue du Lycée, avec en étage une résidence pour étudiants ou d'autres types de logements. Bien entendu, l'activité provisoire de la crèche serait à étudier, comme cela a été fait pour la maison Renaudin. On pourrait par exemple installer des préfabriqués sur le parking. On garderait ainsi à long terme ce parking pour les usagers des nombreux équipements publics du secteur, d'autant qu'il existe de fortes probabilités de complémentarité chronologique entre les gens qui se rendent au travail dans la journée et l'utilisation d'équipements publics tels que la piscine ou le gymnase des Blagis le soir.

La résidence pour étudiants pourrait être construite le long des côtés ouest et nord du parking. On pourrait ainsi concilier les intérêts et les objectifs de tout le monde.

J'ai demandé la convention de municipalisation au conseil général. Elle stipule en effet que l'établissement de la rue du Lycée fera l'objet d'une reconstruction sur le site du parking Albert 1<sup>er</sup>. Cette convention a été signée en décembre 2002, mais il est évident que le Département n'a pas d'intérêt particulier à ce que la crèche soit reconstruite sur le parking Albert 1<sup>er</sup> ou ailleurs. Il ne serait donc pas difficile de modifier cette convention si l'on changeait le lieu de reconstruction.

La suppression de ce parking va « pourrir » la vie des habitants de ce quartier alors que l'on pourrait concilier tous les objectifs en faisant autrement. Évidemment, des locaux provisoires peuvent coûter cher. Mais si l'on fait des logements au-dessus de la crèche, on doit pouvoir faire des logements de qualité. Et avec la marge faite sur ces logements, on devrait pouvoir payer une bonne partie de ces locaux provisoires.

### **Christian LANCRENON**

Un peu avant les élections municipales, vous aviez déclaré dans la presse que vous seriez amené à fermer des crèches. Qu'en est-il ?

Ce projet est lié à un plan local d'urbanisme. Qu'en est-il de la propriété de M. Del Missier qui se situe entre cet emplacement et les locaux du Département ?

Enfin, on vient de nous transmettre un document mettant l'accent sur des points intéressants. L'Association du quartier des Musiciens a-t-elle été consultée ? Si oui, allez-vous tenir compte de leurs suggestions ?

### **Benjamin LANIER**

Comme nous l'avons évoqué lors de la commission, alors que la convention de municipalisation date de 2002, il semble que les choses se fassent dans la précipitation, l'échéance de 2017 approchant. Ce secteur de projet Albert 1<sup>er</sup>, d'une taille conséquente pour notre ville, nécessiterait un projet plus ambitieux. Certes, je ne pense pas que laisser un parking soit très utile, mais l'on aurait pu faire venir des entreprises, attirées par la proximité du RER, ce qui aurait contribué à dynamiser notre ville.

Nous ne remettons pas du tout en cause la crèche et la résidence pour étudiants. Nous soutenons ce choix. Nous ne voulons pas voter contre ce projet, ces deux éléments étant importants. Cependant, nous ne voterons pas non plus pour ce projet, car nous ignorons ce qu'il adviendra du reste de ce secteur.

**Chantal BRAULT**

Je voudrais dire un mot sur le lieu d'implantation de la crèche. Nous avons délibérément pensé à la reconstruire sur le site actuel. Ce projet avait été planifié. C'est effectivement un lieu privilégié que les parents apprécient. Mais nous sommes soumis à des normes tellement exigeantes pour ce type d'établissements, notamment en termes de surface, que cela n'était pas possible sur le lieu actuel. En effet, sur la surface impartie, nous ne pouvions pas construire une nouvelle crèche répondant à aux normes et aux obligations, d'autant plus qu'il est aujourd'hui préconisé d'installer ce type d'équipements sur un seul niveau.

**M. le maire**

Monsieur Pattée, souhaitez-vous apporter des éléments de réponse ?

**Patrice PATTEE**

J'ai cru comprendre que Monsieur Campan défendait ce parking au motif qu'il permet le rabattement sur le RER et l'accès est à la Gare de Sceaux.

L'accès est à la Gare de Sceaux ne sera pas supprimé. Le plan qualifiera l'accès à la Gare de Sceaux depuis l'Est par un cheminement de qualité qui sera réalisé le long des voies, avec quelques places de parking et la possibilité d'un tournebride devant l'entrée de la Gare. Cet accès gardera donc toute sa fonctionnalité.

En revanche, nous avons constaté que, depuis l'installation d'un péage, ce parking s'était vidé. Les utilisateurs profitaient de la possibilité de stationner gratuitement. Dès lors qu'il est devenu payant et comparable à l'offre de stationnement sur les gares de Robinson ou de Bourg-la-Reine, l'effet d'aubaine a disparu. Par ailleurs, ce parking n'est quasi pas occupé par des Scéens. Nous ne priverons donc pas les Scéens en remplaçant ce parking par un équipement qui leur est par ailleurs très utile. Les parents profiteront de l'accès rapide au RER. Il en est de même pour les étudiants qui sont très mobiles. Aménager une résidence pour étudiants à proximité du RER nous permet de répondre aux objectifs du PADD. Ces étudiants ne seront pas tentés de se rendre en voiture sur Paris. Sur le plan urbain, ce projet est une déclinaison du PADD et du PLU et trouve toute sa justification.

**M. le maire**

Merci Monsieur Pattée. Que peut-on dire des procédures qui concernent le secteur de projet ?

**Patrice PATTEE**

Le secteur de projet couvre un territoire un peu plus large que l'emprise de ce parking. Nous allons soumettre à l'enquête publique l'intégration de cette portion de territoire de la ville dans le PLU actuel. Depuis l'approbation du PLU, et jusqu'en octobre 2015, les droits à construire ont été supprimés sur ce secteur afin de ne pas compromettre les projets urbains qui pourraient s'y développer. Mais ce n'est pas parce que nous avons un secteur de projet que nous devons prendre la maîtrise de l'aménagement de ce secteur. Nous l'avons fait sur les Quatre Chemins pour d'autres raisons. Mais l'intégration du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> dans le PLU ne préjuge en rien de l'aménagement et de la maîtrise d'ouvrage des aménagements futurs de ce secteur.

Il y a aujourd'hui 4 propriétaires sur ce secteur : la Ville, qui est propriétaire du parking, M. Del Missier, le conseil général et le propriétaire d'une petite propriété dans laquelle se trouve un restaurant. Ce secteur sera réglementé avec des hauteurs, des gabarits, des règles de recul, etc., comme l'est n'importe quel secteur de la ville. À partir de là, les propriétaires retrouveront des droits sur leur terrain. Mais le secteur de projet n'induit pas nécessairement une maîtrise publique du projet urbain.

**Claude DEBON**

Je souhaitais répondre à ce que disait M. Pattée sur le non-usage de ce parking par les Scéens. Les études réalisées par les associations de quartier démentent ce point de vue. Il existe un usage important de ce parking par les Scéens. Des études ont été faites à différents moments pour justifier son maintien.

Je voulais également intervenir sur la question des crèches. Finalement, il ne s'agit pas là de reconstruire une crèche, mais de construire deux établissements, ce qui augmente nettement le nombre de berceaux, puisque l'on passe d'un effectif de 57 à 80 enfants. Cela pose question. On ne peut pas dire que les Scéens se plaignent de ne pas avoir suffisamment de places de crèche. Beaucoup de villes nous envient d'ailleurs d'avoir cette offre bien supérieure à ce qui existe chez elles. Je pense par exemple à la ville de Bagneux. J'avoue qu'il y a là quelque chose qui me semble incompréhensible. Ces 23 places supplémentaires ont-elles vraiment une utilité par rapport aux besoins de la ville ? N'était-ce pas justement l'occasion de réduire un peu l'effectif compte tenu du coût global que cela représente pour la Ville, surtout à partir du moment où cela ne répond pas à des besoins essentiels pour les habitants ? Je trouve qu'il y a là des points qui ne me semblent pas réfléchis ni sur le plan économique, ni sur le plan de l'analyse, ni sur les conséquences que cela peut avoir sur l'importance du projet, sur la place que cela peut prendre, notamment dans ce parking au vu de tous les arguments qui viennent d'être énoncés.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Je voulais savoir ce qu'il était prévu de faire sur l'emplacement actuel de la crèche de la rue du Lycée.

**M. le maire**

Ce terrain sera utilisé conformément au PLU, pour du logement.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Un petit commentaire à propos de cet espace du parking Albert 1<sup>er</sup>. Aujourd'hui, c'est un non-lieu sur le plan de l'urbanisme. C'est surtout une césure dans la ville. Il se trouve que j'ai utilisé cette semaine les transports en commun, ce qui ne m'arrive pas souvent, et à des heures très variables, notamment le matin. J'ai constaté que l'accès piéton au RER par Albert 1<sup>er</sup> était extrêmement fréquenté par les piétons. Quant aux véhicules, on les compte sur les doigts de la main. Il me semble donc que cette vocation de parking n'est pas la première nécessité sur ce lieu.

**Sophie GANNE-MOISON**

Au regard du classement de l'IUT de Sceaux et de la faculté de droit, qui ne fait que progresser, je pense qu'il serait utile d'envisager de construire encore davantage de logements étudiants. C'est vraiment fondamental aussi bien pour les jeunes Scéens qui sont de plus en plus nombreux dans les établissements d'enseignement supérieur de Sceaux que pour les jeunes de l'extérieur qui souhaitent faire leurs études à Sceaux et qui pourraient par la suite décider de rester parmi nous.

**M. le maire**

Merci. Nous partageons votre analyse.

**Hervé DOUCERON**

J'ai trois remarques. Concernant le parking, il me semble que vous devriez circuler de temps en temps dans le quartier des Blagis, notamment lorsqu'il y a des spectacles aux Gêmeaux ou certains jours de fréquentation de la piscine. Je ne parle même pas du futur gymnase Léo Delibes pour lequel il n'est prévu aucune place de stationnement. Ce sont des temps où le quartier est totalement saturé avec des véhicules qui stationnement en tous sens. Il ne faut pas nier ce besoin d'espace. Il y a certainement un intérêt chronologique avec le temps du travail durant lequel les gens pourraient garer leur véhicule dans ce parking de rabattement pour

prendre le RER, et le temps des soirées où il pourrait servir aux équipements culturels et sportifs du quartier.

Ma deuxième remarque porte sur les délibérations qui nous sont proposées, et notamment sur le processus de concertation. Pour un projet de cette ampleur, il me semble qu'une « réunion publique ouverte à l'ensemble de la population désireuse de prendre part aux réflexions sur le projet »... Bravo ! Si elle se déroule comme les réunions publiques auxquelles nous sommes habitués avec un intervenant extérieur qui calibre, maîtrise et distribue la parole. Quelle participation à la réflexion ! « Une communication sur le projet au travers d'articles dans Sceaux Magazine et sur le site Internet de la Ville ». Quelle ouverture ! Des médias qui sont totalement la voix de leur maître... C'est assez médiocre. On nous dit qu'il y aura de toute façon une enquête publique. C'est parfait, mais vous savez très bien que l'on soumet à l'enquête publique un projet déjà ficelé. On débouche alors sur des affrontements qui se terminent parfois sur des contentieux. Afin d'éviter ce genre de « guéguerre », il serait bon d'avoir un vrai processus démocratique de concertation en amont. Il est évident que nous n'allons pas forcément voter pour une délibération qui propose ce genre de concertation.

Sur la deuxième délibération qui nous est proposée, je ferai une remarque très générale. Et je serai probablement amené à en faire une ritournelle. Je trouve dommage que l'on nous propose des délibérations groupées sur des sujets éminemment différents. Vous nous demandez dans une même délibération d'approuver une structure multi-accueil de la petite enfance, pour laquelle nous pourrions voter favorablement, et d'approuver un programme d'aménagement des espaces publics auquel nous sommes opposés. Ce n'est pas très logique. Il conviendrait de proposer plusieurs délibérations de façon à ce que s'expriment réellement les propos des différents élus.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Juste une remarque. Patrice Pattée n'a pas écouté ce que je disais. Il a parlé de « priver » les Scéens d'un certain nombre d'équipements. La seconde proposition que j'ai faite regroupe justement tous les objectifs. Elle permet de répondre aux questions posées. Je ne peux pas laisser dire que je veux « priver » les Scéens d'un certain nombre d'équipements.

### **Chantal BRAULT**

Quelques précisions sur les dimensions de la crèche. Un décret datant de 2010 nous incite à ne pas dépasser 40 berceaux, d'une part pour des raisons de gestion et en raison de la difficulté à recruter du personnel de direction d'autre part. En l'occurrence, il s'agit d'une structure

permettant de mutualiser les espaces tout en gardant deux responsabilités différentes, ce qui nous assure d'avoir le personnel adéquat.

Par ailleurs, si nous voulons garder le même nombre de places en crèche, et il est vrai que nous avons un taux de réponse exceptionnel, en comparaison avec le département l'Île-de-France, il ne faut pas oublier que nous devons probablement réhabiliter d'autres équipements vieillissants. Au lieu de réhabiliter ou de reconstruire 60 berceaux, nous pourrions alors imaginer ce même type de structure et stabiliser l'effectif à 40 berceaux. Il me semble qu'il s'agit là de la meilleure formule pour maintenir le nombre de places, mutualiser et anticiper.

### **Patrice PATTEE**

Je souhaitais répondre à Hervé Douceron. Vous évoquez les besoins de stationnement les soirs de représentation au théâtre. Il faut impérativement faire le distinguo entre les besoins de pointe et les besoins récurrents. Selon votre raisonnement, on pourrait convenir que les autoroutes vers Paris sont largement sous-dimensionnées en raison des embouteillages le matin et le soir. On a doublé les capacités de l'A6, parce qu'elle bouchonnait sur 10 km. Cela n'a en rien résolu les problèmes de bouchons sur 10 km. On pourrait quadrupler sa capacité, cela bouchonnerait toujours sur 10 km. On pourrait faire de la ville de Sceaux de grands boulevards urbains et des parkings, mais ce n'est pas ce que les Scéens attendent de nous. Il y a effectivement beaucoup de voitures dans le quartier Marne Les Musiciens les soirs de représentation théâtrale, mais il ne s'agit que d'un besoin ponctuel. En revanche, nous avons réussi à préserver la qualité des espaces urbains de ce quartier et de la ville en général. On ne dimensionnera jamais la voirie ou les parkings pour quelques besoins de pointe.

En ce qui concerne les équipements sportifs, et je crois savoir que Monsieur Douceron est médecin, l'époque où l'on allait en voiture à la salle de sport est révolue. Aujourd'hui, on commence à faire du sport en partant de chez soi.

### **Hervé DOUCERON**

Laissez-moi au moins la possibilité de répondre à ce genre d'ironie. Il est bien entendu que nous n'allons pas dimensionner sur des besoins de pointe. Nous avons proposé d'équilibrer entre un parking de rabattement pour l'usage du RER en journée et un parking d'accueil pour les activités socioculturelles le soir.

Quant à la référence à mon activité professionnelle, outre qu'elle n'a que peu d'intérêt, je dirais qu'il n'est pas illégitime que les gens aient envie de s'arrêter à la salle de sport en rentrant du travail, et sans passer par leur domicile d'abord. L'important est qu'ils fassent du sport.

**M. le maire**

Permettez-moi quelques mots sur ce dossier important. Vous avez dans ce dossier l'expression concrète de deux des principales priorités de la majorité municipale, dont je note d'ailleurs avec intérêt qu'ils sont au moins partiellement partagés. Il y a à la fois notre volonté de maintenir une politique familiale active en permettant aux familles de concilier leur vie professionnelle et le fait de pouvoir élever des enfants en toute sécurité et avec un niveau de qualité important des prestations. La deuxième priorité, c'est de continuer à faire de Sceaux un campus urbain. C'est une réflexion que nous avons lancée il y a un certain nombre d'années et que nous souhaitons accentuer. Une résidence pour étudiants est en cours de construction boulevard Desgranges. Il y a cette résidence dans le secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> et un projet sur l'un des îlots des Quatre Chemins. Et je ne compte pas la résidence privée ayant fait l'objet d'une défiscalisation pour une durée de 15 ans pour les investisseurs louant à des étudiants. En l'occurrence, ces trois résidences seront dédiées aux étudiants de façon pérenne. Ce sont par ailleurs des logements sociaux, en partie PLS et PLUS. Nous aurons à terme 350 logements pour étudiants dans une ville qui compte près de 9 000 étudiants. Et comme l'a dit Mme Ganne-Moison, les étudiants viennent de toute la France en raison de l'attractivité de nos établissements. Si nous voulons que Sceaux garde son identité de ville universitaire, il faut s'en donner les moyens et il faut que Sceaux devienne encore davantage un campus urbain. Je saisis l'occasion pour dire que la Ville de Sceaux est maintenant vice-présidente de l'Association des villes universitaires de France, présidée par Mme Vautrin.

S'agissant de la localisation de la crèche, Chantal Brault a répondu sur la question technique qui fait que nous tenons absolument à ce que cette crèche soit de plain-pied. C'est une question d'économie de fonctionnement. Avec la crèche des Blagis, nous avons constaté que faire fonctionner une crèche sur plusieurs niveaux nécessitait un peu plus de moyens. Malheureusement, en ce qui concerne cette crèche, nous n'avons pas de disponibilité foncière nous permettant de faire autrement. Sur le site Albert 1<sup>er</sup>, nous pouvons le faire. Nous construirons donc une crèche de plain-pied.

Par ailleurs, nonobstant les capacités de renégociation que M. Campan semble avoir avec le Département, la convention stipule spécifiquement que le Département versera une subvention si nous reconstruisons la crèche sur le site Albert 1<sup>er</sup>. Ce n'est pas une surprise, puisque cette convention date de plus de 10 ans. Par conséquent, nous l'appliquerons. Il ne faudrait pas que la Ville se voie imposer d'autres conditions si jamais nous devons renégocier cet élément de la convention.

En ce qui concerne la solution provisoire proposée par M. Campan, outre le fait qu'une crèche soit très différente d'un EHPAD, elle représenterait un coût supplémentaire extrêmement important, de l'ordre de 500 000 €.

A Mme Debon, je veux dire quelque chose d'important. Vous avez mentionné que les besoins essentiels en matière de crèches étaient remplis. Cela est vrai si vous raisonnez en termes de statistiques, comme on le fait malheureusement trop souvent. Mais nous travaillons pour les gens. Nous ne faisons pas de statistiques. Pour une famille qui n'a pas de place en crèche, c'est un problème majeur pour elle, même si les statistiques montrent que toutes les autres demandes sont satisfaites. Nous travaillons pour que chacun puisse trouver satisfaction. Nous n'y arriverons sans doute jamais, mais c'est notre objectif.

Enfin, je voudrais répondre à M. Douceron sur le groupement des délibérations. Vous êtes d'accord pour la construction d'une crèche. Mais dès lors qu'il s'agit de dédier une surface à la construction de cette crèche, vous n'êtes plus d'accord. Cela me rappelle une réflexion que j'avais faite il y a quelques années. L'opposition votait assez facilement les dépenses, mais ne voulait pas voter les recettes. C'est le privilège de l'opposition. Nous sommes la majorité et nous ne pouvons pas nous permettre de rentrer dans ce jeu. C'est la raison pour laquelle il faut à la fois voter l'objectif ainsi que les moyens de le remplir. C'est cela la cohérence.

### **Hervé DOUCERON**

Il est toujours assez difficile de laisser la parole sur des propos déformés. Sur la délibération groupée, nous ne sommes pas opposés à la reconstruction de la crèche, mais à la proposition que vous faites de la réutilisation de l'espace urbain. Nous sommes opposés au projet que vous nous soumettez. Nous ne sommes pas complètement idiots et nous vous avons fait des propositions d'aménagement de cet espace qui ne nous semblent pas absurdes.

### **M. le maire**

Nous vous avons répondu et nous vous avons donné la raison pour laquelle cette proposition n'était pas recevable.

Nous passons au vote sur la première délibération qui concerne la poursuite des objectifs d'aménagement du secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> et la continuation de la concertation selon les modalités adaptées.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée,*

*Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron) et 4 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon).*

Nous passons au vote sur la deuxième délibération qui concerne la convention de co-maîtrise d'ouvrage transférant temporairement à Sceaux Habitat la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour la construction de la structure multi-accueil de petite enfance et la restructuration des espaces publics.

Je veux d'ailleurs vous indiquer que la convention prévoit un versement de Sceaux Habitat à la Ville de 2 100 000 € au titre de la charge foncière. Il s'agit d'un versement inférieur à la valeur vénale de ces charges foncières, car nous proposons de travailler sous forme d'un bail emphytéotique de 65 ans dans lequel La Ville reste nue-propriétaire de l'ensemble. Au bout des 65 ans, la propriété de la résidence reviendra à la Ville. C'est un mécanisme que nous utilisons de manière régulière et qui permet à la Ville de maîtriser le foncier à long terme. C'est une très bonne solution. J'en ai d'ailleurs eu confirmation par la représentante de l'État lors du conseil d'administration de Sceaux Habitat, cette convention ayant été approuvée à l'unanimité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron) et 4 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon).*

### **Réalisation de commerces et de logements 124 rue Houdan — valorisation du patrimoine immobilier de la ville.**

#### **Patrice PATTEE**

La société SARL TIMSIT s'est portée acquéreur du pavillon situé au 124 rue Houdan dans l'intention de construire un immeuble d'une quinzaine de logements.

Ce bien se situant en limite séparative de la mairie, et compte tenu de la configuration de ce terrain, la Ville est intervenue dans cette transaction à plusieurs titres.

Les dispositions réglementaires inscrites au PLU visent à favoriser le développement de l'activité économique de la ligne de vie de la ville constituée par la rue Houdan entre le centre-ville et le pôle de Robinson.

Par ailleurs, le projet de la SARL TIMSIT implique la création d'un parking sous-terrain avec un accès depuis la rue Houdan. Or, la réalisation de l'accès à ce parking sous-terrain compromet notre souhait de réaliser un linéaire commerçant sur cette rue.

Nous avons donc proposé à la SARL TIMSIT de lui céder 15 places de parking dont la Ville est propriétaire sous l'immeuble Carré Nature. Ces places ont fait l'objet d'une évaluation par France Domaines et ont été valorisées à hauteur de 255 000 €.

Compte tenu de l'impact que cette construction pourrait avoir sur l'environnement de la mairie et des problèmes que nous rencontrons avec le pignon de l'immeuble voisin, nous avons demandé à l'acquéreur d'envisager des percements et lui avons signifié que nous étions disposés à offrir des vues sur la cour de la mairie, ce qui se valorise au travers d'une servitude de vue. France Domaines a été sollicitée pour évaluer cette servitude. L'acquéreur a accepté de payer cette servitude de vue au titre des percements qu'il pourra réaliser sur le pignon est de la construction.

Ces deux biens que nous apportons sont valorisés à hauteur de 332 000 €.

Nous avons poursuivi les discussions avec la société SARL TIMSIT et nous sommes tombés d'accord sur le principe d'un échange entre ces biens que nous valorisons et la cession des locaux commerciaux que l'opérateur réalisera en pied d'immeuble. Ces locaux commerciaux ont été valorisés à 342 500 €, somme légèrement supérieure à ce que nous apportons.

Le protocole transactionnel prévoit qu'en contrepartie de la cession de quinze places de stationnement situées sous l'immeuble Carré Nature et de la servitude de vue sur la cour de la mairie, la société SARL TIMSIT cède à la Ville les locaux commerciaux qui seront réalisés en pied d'immeuble.

Nous vous proposons d'autoriser le maire à signer ce protocole transactionnel qui permettra à la SARL TIMSIT de poursuivre l'élaboration de son projet de construction.

## **M. le maire**

Merci. Qui souhaite intervenir ?

**Benjamin LANIER**

C'est un exercice de troc intéressant. Vous connaissez notre attachement à la mixité sociale. Je voulais savoir s'il était possible de réaliser 30 % de logements sociaux sur cette opération de 15 logements, à savoir 5 logements.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons voté contre le PLU, et notamment contre les plans de masse correspondants. Nous avons une très belle mairie qui date du Second Empire. Nous n'allons pas discuter à nouveau de l'extension réalisée sur le côté est. Nous parlons à présent du côté ouest. Nous avons le souci de conserver à cet ensemble architectural une visibilité et une cohérence avec l'architecture de la mairie actuelle. Si on ne l'a pas du côté est, on pourrait au moins essayer de l'avoir du côté ouest.

Sur le plan de masse n° 6, il est clairement indiqué en bleu les emprises constructibles avec les côtes NGF correspondantes. La côte NGF de l'aile ouest est ainsi à 111, alors que la côte NGF du bâtiment concerné par l'opération est à 113, ce qui laisse supposer que ce bâtiment aura une hauteur supérieure de 2 mètres à ce qui existe actuellement. J'ai malgré toute une inquiétude en relisant ce plan de masse. Dans la partie avec les petites bulles roses, il est indiqué qu'il s'agit d'un périmètre de constructibilité par regroupement de l'ensemble des parcelles. Cela semblerait vouloir dire qu'il y a une emprise de 100 % en cas de regroupement. Est-ce que je comprends mal ce qui est écrit ? Les deux parcelles sont en rose. Cela laisse sous-entendre que l'on pourrait interpréter qu'il y a 100 % d'emprise possible si les deux parcelles sont regroupées. J'espère que ce n'est pas le cas.

Ce commentaire porte en fait sur les volumes et la qualité architecturale du nouveau bâtiment. Je comprends également que la parcelle voisine (n° 96) sera face à un mur aveugle, ce qui ne sera certainement pas très agréable. Je suppose qu'il y a un préjudice certain porté à cette percée.

Ceci étant, si nous avons l'assurance que l'architecture développée sur ce nouveau bâtiment est en cohérence avec notre mairie, nous pourrions, sinon voter pour, en tout cas nous abstenir. Si nous n'avons pas d'assurance en ce sens, nous voterons contre.

**Patrice PATTEE**

Pour répondre à Benjamin Lanier, les logements sociaux sont des logements aidés. Cette aide peut prendre différentes formes. La Ville apporte des subventions au titre de la surcharge foncière. Dans le PLU, nous avons rendu obligatoire la mixité sociale dans les programmes

immobiliers dépassant 2 000 m<sup>2</sup>. En l'occurrence, il s'agit d'un tout petit programme. Nous n'avons donc pas la capacité d'imposer des logements sociaux dans ce programme. À la différence du programme du 7-9 rue des Clos Saint-Marcel qui dépasse 2 000 m<sup>2</sup> et dans lequel nous avons imposé des logements sociaux.

C'est une volonté de la municipalité que d'imposer la construction de 30 % de logements sociaux dès lors que le programme dépasse 2 000 m<sup>2</sup> et c'est ce que nous faisons systématiquement. En l'occurrence, nous ne pouvons pas l'imposer au preneur. Par ailleurs, nous aurions été obligés d'apporter une aide à la construction de ces logements sociaux.

Jean-Jacques Campan a évoqué notre belle mairie. Elle est en effet élégante et de qualité. Elle a su concilier l'architecture contemporaine avec l'architecture de l'Empire. On peut concevoir que le projet proposé par la SARL TIMSIT s'accordera avec l'ensemble immobilier constitué par notre mairie.

### **M. le maire**

On ne peut pas en préjuger.

### **Hervé DOUCERON**

Lors de la commission d'urbanisme, nous avons demandé quel serait le **nombre de** niveaux possible de cette construction. Il n'a pas été possible de nous répondre. Pourrions-nous avoir la réponse ce soir ?

Il est manifestement beaucoup question de parking au cours de conseil municipal. On se rend compte qu'il faut céder 15 places de parking pour permettre au constructeur de respecter les obligations inscrites au règlement du PLU. Celui-ci prévoit précisément la réunion de deux parcelles. Si ces deux parcelles étaient réunies, on peut penser qu'il serait plus aisé de faire une rampe d'accès en sous-sol pour répondre au besoin de parking. Outre que nous n'avons pas été convaincus par la réponse apportée lors de la commission d'urbanisme sur le caractère strictement réglementaire de céder une parcelle et de commencer un projet immobilier sans avoir acquis la seconde, qu'en sera-t-il des places de parking pour la prochaine parcelle à urbaniser ? S'agissant d'une parcelle étroite et petite, faudra-t-il à nouveau trouver des places de parking ? Où les trouvera-t-on ? Ce sont des questions qui restent lourdement en suspens.

Enfin, réaliser au plein ouest de la mairie un bâtiment de belle hauteur fait que la cour sera quasiment la totalité de la journée à l'ombre. Elle n'aura le soleil que sur une courte course au zénith.

**M. le maire**

Merci M. Douceron. Vous avez utilisé une expression étrange. Vous avez parlé de céder une parcelle. Il ne s'agit pas de cela. Cette propriété est une propriété privée. Le propriétaire a reçu un certain nombre d'offres d'achat de particuliers ou de promoteurs qui lui ont fait des propositions financières en toute liberté. Ces propositions ont été formulées dans le cadre d'un projet qui doit s'inscrire dans le PLU. Ce n'est pas tout à fait la même chose que lorsque la ville est propriétaire d'un terrain qu'elle décide de céder. Si la SARL TIMSIT devient propriétaire, elle déposera un dossier qui aboutira à la délivrance d'un permis de construire, si toutefois l'opération répond aux caractéristiques du PLU dont M. Campan a rappelé des éléments, notamment en matière de hauteur. La cote 113 correspond à la hauteur du bâtiment principal de la mairie. Le plan de masse a été élaboré dans la perspective d'un équilibre de chaque côté des ailes de la mairie.

S'agissant de la parcelle voisine qui est aussi une propriété privée, on peut imaginer que les acquéreurs qui ont approché le propriétaire du 124 rue Houdan ont également approché le propriétaire voisin, pensant qu'il serait intéressant de faire une opération globale sur l'ensemble des parcelles. Sans doute que les propriétaires du 126 n'ont-ils pas souhaité donner suite. Ils en ont parfaitement la possibilité. Mais je n'ai aucune information sur la question et n'ai pas à en avoir.

Le PLU prévoit que la Ville peut obliger à la fusion des deux parcelles. Nous n'avons pas souhaité utiliser ce droit que nous nous sommes donné dans le PLU et dans le plan de masse. Dans un objectif urbain et de construction d'un certain nombre de logements, il apparaît que cette propriété voisine, inoccupée depuis plus de 3 ans, ne devrait pas rester en l'état. Nous avons la possibilité d'utiliser cette contrainte, mais nous avons choisi de ne pas le faire. Je le répète donc : la Ville ne cède, ni n'achète aucune parcelle.

En revanche, pour que le permis de construire puisse être accordé, il faut que le propriétaire réponde à deux obligations : une place de parking pour chaque logement de plus de 30 m<sup>2</sup> et la détention d'une servitude de vue sur la cour de la mairie. Nous avons choisi de donner la possibilité au constructeur d'y répondre. Lors de nos discussions avec Bouygues sur la vente du terrain des carrés nature, nous avons négocié la propriété d'un grand local commercial et d'une quinzaine de places de parking. Nous avons choisi de valoriser ces places en récupérant la propriété des locaux commerciaux sur cette nouvelle opération. Ce faisant, nous appliquons d'ailleurs une troisième priorité de l'équipe municipale : renforcer la maîtrise des locaux commerciaux afin d'éviter des opérations de spéculation commerciale que l'on connaît à Sceaux, comme ailleurs. Nous sommes dans cette continuité politique qui consiste à faire que, peu à peu, la rue Houdan ne soit plus simplement une voie de circulation, mais un véritable Sceaux, le 19 juin 2014

boulevard urbain. Pour ce faire, il faut qu'il y ait tout le long de la rue Houdan des activités, des commerces et des services. C'est ce que nous appliquons de manière stricte et avec une grande cohérence depuis des années .

**Hervé DOUCERON**

J'ai posé deux questions simples : le niveau de la construction, et je n'ai pas eu de réponse...

**M. le maire**

Le niveau, c'est la côté 113 NGP, comme cela figure explicitement dans le PLU..

**Hervé DOUCERON**

A combien de niveaux cela correspond-il ?

**M. le maire**

Le PLU ne règlemente pas le nombre des niveaux mais la hauteur maximale. Le permis de construire n'a pas été déposé. Il ne faut d'ailleurs pas parler de la SARL TIMSIT, mais de Sceaux Village. M. TIMSIT vient de créer cette structure pour gérer cette opération.

**Hervé DOUCERON**

Dans votre réponse, vous avez parlé de Bouygues. TIMSIT ou Sceaux Village sont-elles des filiales de Bouygues ?

**M. le maire**

Pas à ma connaissance.

**Hervé DOUCERON**

Ma deuxième question portait sur la réponse à apporter à l'obligation de places de parking pour la deuxième parcelle. Je pense que vous aurez la même logique de ne pas autoriser la création d'un parking en sous-sol. Où prendrez-vous les places ?

**M. le maire**

Cela ne concerne pas la Ville mais un éventuel opérateur. Vous vous trompez sur le rôle de la Ville. Si la parcelle voisine du 126 rue Houdan devait faire l'objet d'une opération immobilière, l'opérateur devrait trouver une solution. Je ne peux pas vous dire autre chose. Il ne nous revient pas de trouver une solution pour une opération qui ne se fera peut-être jamais. La Ville n'est pas propriétaire de l'ensemble des terrains du territoire. Nous définissons les règles de Sceaux, le 19 juin 2014

constructibilité. C'est tout. La Ville ne construira pas cet immeuble. La Ville n'achètera pas la parcelle voisine.

**Hervé DOUCERON**

On ne va pas faire de ping-pong, mais c'est une argutie.

**M. le maire**

Pas du tout ! Où voyez-vous l'argutie ?

**Hervé DOUCERON**

Le PLU parle clairement d'un périmètre par regroupement de l'ensemble des parcelles. À mon sens, il n'y a pas de regroupement de parcelles permettant d'avoir un projet cohérent, d'une surface qui aurait peut-être d'ailleurs permis de répondre à la proposition de M. Lanier.

**M. le maire**

Puisque vous connaissez si bien ces affaires, et pour cause.

**Hervé DOUCERON**

Je l'attendais ! Je peux m'en expliquer si vous le souhaitez ?

**M. le maire**

Je vous invite, lors de la délivrance du permis de construire à déposer tous les recours que vous souhaitez. Vous pourrez faire état de tout ce que vous venez de dire. Je vous ai expliqué ce qu'il en était. Relisez le règlement du PLU, mais ne vous privez surtout pas de faire des recours. Vous en avez toute liberté.

**Patrice PATTEE**

Une remarque technique. Il y a un chiffre magique qu'il faut connaître à Sceaux. La rue Houdan est à la cote 100. Par conséquent, l'élévation peut être au maximum de 13 mètres. Cela représente normalement 4 niveaux.

**M. le maire**

Tout dépend de la hauteur des plafonds. Ne préjugeons pas du permis de construire.

Nous passons au vote.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous n'avez pas répondu à ma question. Vous engagez-vous par le biais de la ZPPAUP à imposer au constructeur une architecture qui s'harmonise avec l'aile ouest de la mairie ?

**M. le maire**

On ne peut pas imposer une architecture à un constructeur. C'est une illusion que de le penser !

Si je suis propriétaire d'un terrain que je vends, je peux imposer un projet. Mais si je ne le suis pas, je ne peux rien imposer. Je ne peux rien vous dire à ce sujet. Il faut attendre le permis de construire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon ) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

**Acquisition du 50 rue de Bagneux.****Patrice PATTEE**

Nous avons un emplacement réservé au PLU d'octobre 2010 sur le 50 de la rue Bagneux. La Ville est déjà propriétaire des biens situés au 52 et 54 rue de Bagneux. Lors de l'élaboration du PLU, nous avons décidé d'identifier ces terrains dans le règlement en tant qu'emplacement réservé.

Aujourd'hui se présente l'opportunité d'acquérir la propriété située au 50 rue de Bagneux que les conjoints SIMONNEAUX ont décidé de vendre. France Domaines estime la valeur du bien à 500 000 €.

Suite à une négociation à l'amiable, et dans le cadre de la marge de négociation fixée par l'avis de France Domaines, nous proposons d'acquérir ce bien au prix de 530 000 €.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer l'acte d'acquisition de ce bien.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Même question que tout à l'heure. Avez-vous prévu la création de logements ? Et dans ce cas, avez-vous prévu la création de logements sociaux ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

La note de présentation prévoit que cet emplacement est réservé pour la création de logements sociaux. Il n'échappe à personne qu'il y a déjà 700 logements sociaux à proximité à la résidence des Bas Coudrais. Dans le cadre de la mixité sociale, nous pensons qu'il serait plus judicieux de parler de logements intermédiaires. Si vous vous engagez à des logements intermédiaires, nous voterons pour cette délibération. Si vous conservez des logements sociaux, nous voterons contre.

**Hervé DOUCERON**

En complément de l'intervention de M. Campan, et afin que nos propos ne soient pas totalement déformés, nous ne sommes pas opposés à la création de logements sociaux. Mais nous contestons le fait de les concentrer sur le quartier des Blagis qui en compte déjà 700. En commission d'urbanisme, il nous a été répondu que créer quelques logements sociaux à cet endroit ne se verrait pas. Je trouve juste que c'est un peu méprisant et que l'on fait mieux en termes de mixité sociale. Nous ne voulons pas de logements sociaux à cet endroit.

**M. le maire**

Je vous rappelle que, dans le PLU, que vous n'avez pas voté, ces terrains ont été réservés pour la création de logements sociaux. L'acquisition s'est faite à l'amiable. Il n'y a pas de préemption. Les propriétaires, sachant que ce terrain était réservé, nous ont tout simplement contactés parce qu'ils souhaitaient vendre.

Il n'en demeure pas moins que l'objectif général est bien de faire du logement social. Cela peut être aussi du logement intermédiaire. Pour l'instant, je ne sais pas. Nous procéderons par étapes. Nous avons l'occasion de terminer les acquisitions de ce petit secteur. Nous verrons ensuite ce que nous en ferons. Nous n'en sommes pas encore là. Il faut faire les choses petit à petit. Sachez que les propriétaires souhaitaient que la Ville puisse se décider rapidement sur l'acquisition de cette parcelle. C'est ce que nous faisons, parce que cela correspond l'intérêt à long terme de la ville. Il s'agit en effet de constituer une forme de réserve foncière qui sera utilisée le moment venu. Il faudra élaborer un projet architectural, penser à la création de locaux en rez-de-chaussée, etc. Pour l'instant, nous prenons la main sur cette propriété. Cela s'appelle raisonner à long terme, ce que peu de gens savent faire dans ce pays.

**Florence PRESSON**

Je suis étonnée des propos de M. Douceron. À l'issue de cette commission, M. Campan nous a dit qu'il s'agissait d'une réunion de qualité permettant de mieux préparer le conseil municipal. Si vous citez ensuite des phrases qui n'ont pas été dites, cela ne correspond pas exactement à l'esprit que nous souhaitons donner à ce type d'organisation.

**Hervé DOUCERON**

Je ne dis pas de mensonges.

**M. le maire**

M. Douceron, pour la bonne tenue de l'assemblée et en application du règlement intérieur, vous devez me demander la parole si vous souhaitez la prendre. Ce que dit madame Presson d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons suspendu les commissions d'aménagement urbain durant le précédent mandat. Vous pouvez choisir de recommencer les mêmes errements et nous prendrons alors les mêmes décisions.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Juste un mot à propos de cette délibération. Je souhaiterais formuler un vœu. J'espère que nous garderons une place pour les artistes dans ce quartier.

**Othmane KHAOUA**

Je souhaite demander que l'on retire du procès-verbal les propos infamants attribués par M. Douceron aux services techniques. Ils ne sont pas là pour se défendre, je souhaiterais donc que ces propos soient retirés du procès-verbal.

**Hervé DOUCERON**

Ces propos n'ont pas été prononcés par des membres du service technique.

**Othmane KHAOUA**

Vous les avez pourtant attribués aux services techniques.

**Hervé DOUCERON**

Pas du tout. Je veux bien que vous lanciez un débat sur le sujet, mais je pense qu'il vaut mieux en rester là.

**M. le maire**

Restons-en là, en effet.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon ) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

**Modification des servitudes 41-47 rue du Docteur Roux relatives aux emplacements de parking.****Patrice PATTEE**

Il s'agit là aussi d'un parking en sous-sol dans lequel la Ville est propriétaire d'une quinzaine de places. Ces places situées dans le parking de l'immeuble du 41-47 rue du Docteur Roux sont assujetties à une convention d'utilisation. Ces emplacements sont en effet dédiés au personnel affecté à l'administration et à la gestion du théâtre des Gémeaux.

Après avoir constaté que le personnel du théâtre n'utilisait pas la totalité des places de stationnement, la Ville a pris contact avec la société Domaxis, société ayant repris la gestion du patrimoine de la société anonyme d'HLM SAHLMAP, afin de lever la condition d'usage exclusif pour les besoins du personnel du théâtre.

Un accord a finalement été trouvé. Il est proposé de :

- ✓ Lever la servitude pour l'usage de 5 places de stationnement qui reviendraient en pleine propriété à la société Domaxis, la Ville conservant l'usage de 10 emplacements.
- ✓ Lever la condition d'usage exclusif pour les besoins du personnel du théâtre pour ces 10 emplacements restants.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII- HABITAT**

### **Désignation d'un représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat.**

#### **M. le maire**

Le 5 mai dernier, nous avons désigné un certain nombre de personnes au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat. En vertu de l'article R.421-8 du Code de la construction et de l'habitation, il convient aussi de désigner le représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Je vous propose de procéder à la désignation de Mme Sabine Vasseur en qualité de représentant du Centre social et culturel des Blagis.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

#### **Claude DEBON**

Je n'ai rien contre Sabine Vasseur, mais je ne vois pas bien à quel titre elle représenterait le CSCB. Je ne la vois pas aux assemblées générales. Elle ne fait pas partie du conseil d'administration. Je vous avoue que j'ai été étonnée de voir son nom apparaître. Je n'ai rien contre elle, mais je souhaiterais comprendre.

#### **Hervé DOUCERON**

En complément de l'intervention de Mme Debon, j'ajouterai qu'en termes d'ouverture, nommer un ancien membre du conseil municipal de la majorité n'est pas excellent signe.

#### **M. le maire**

Cela dépend par rapport à qui. Pour le CSCB, c'est un excellent signe. La présidente du CSCB a souhaité que Mme Vasseur puisse siéger au conseil d'administration de Sceaux Habitat au titre du CSCB. C'est aussi un bon signe vis-à-vis de Mme Vasseur qui n'a pas démerité. C'est enfin un bon signe pour Sceaux Habitat. Dans une période qui risque d'être compliquée pour les offices publics de l'habitat, Sceaux Habitat dispose ainsi d'un administrateur chevronné. C'est donc un bon signe pour beaucoup de gens. Cela ne l'est peut-être pas pour vous, M. Douceron, mais vous n'êtes pas encore le seul à devoir estimer les bons ou les mauvais signes.

Pour Mme Debon, je dirais que Mme Vasseur a longtemps été une administratrice du CSCB et qu'elle en est toujours une adhérente fidèle. Elle exerce d'ailleurs ses fonctions en tant que bénévole à la bibliothèque. Elle est donc parfaitement qualifiée pour siéger à Sceaux Habitat au titre du CSCB.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon ) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

**Opération rue des Pépinières – garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Habitat pour l'acquisition du terrain situé 4 rue des Pépinières – modification de la périodicité des échéances de l'emprunt contracté par Sceaux Habitat.**

**M. le maire**

Je reviens sur une délibération votée lors de la dernière séance du conseil municipal qui porte sur une opération rue des Pépinières. Il s'agit de modifier la garantie d'emprunt que nous avons votée pour Sceaux Habitat selon les mêmes conditions, excepté pour la périodicité des échéances qui sera annuelle et non trimestrielle. Il faut donc délibérer à nouveau pour accepter cette modification de la garantie.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons voté contre au motif qu'il y avait une concentration de logements sociaux et que la mixité sociale n'était pas respectée. Par cohérence avec ce vote, nous voterons contre cette délibération.

**M. le maire**

Les offices publics de l'habitat peuvent construire des logements non sociaux. Ils ont en effet depuis quelques années la capacité de construire tous types de logements. Évidemment, s'ils ne construisent pas de logements sociaux, ils ne peuvent pas bénéficier de financements. Ils le font

alors à titre propre. Par conséquent, rien ne vous dit qu'il y aura du logement social sur ce terrain.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Si vous nous dites que ce sera du logement intermédiaire, nous voterons favorablement.

### **M. le maire**

M. Campan, je ne peux pas préjuger de la décision du conseil d'administration de Sceaux Habitat. Vous savez qu'il est dirigé par Sandrine Auclair. Le président ne fait que présider le conseil d'administration. Je ne garantis rien. Je dis simplement que dans le cadre de notre politique de réserves foncières, dans le cadre de notre politique globale et cohérente entre la Ville, Sceaux Habitat et la Sema Sceaux, nous prenons la propriété de ce terrain, parce qu'il est contigu à d'autres terrains dont Sceaux Habitat est déjà propriétaire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon ) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

## **VIII- JEUNESSE**

### **Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.**

#### **Chantal BRAULT**

Ce dispositif, créé à l'initiative du Conseil des jeunes, existe déjà depuis un certain nombre d'années. Il s'agit d'accompagner et de soutenir des projets initiés par des jeunes de 15 à 28 ans. Nous recevons ainsi une quinzaine de dossiers par an, exclusivement axés sur la solidarité internationale. C'est l'occasion de constater que ces jeunes sont généreux et courageux. Ils partent en effet au bout du monde avec peu de moyens, mais avec une grande détermination solidaire.

Les dossiers sélectionnés doivent porter un intérêt général. Il faut que la Ville de Sceaux puisse avoir un retour d'expérience via des photos, des reportages, des films ou des écrits afin d'en faire profiter d'autres jeunes. Nous avons l'occasion de rencontrer tous ces jeunes dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale au cours de laquelle ils font état de leurs expériences et de leur engagement.

La ligne budgétaire de la Ville est au même niveau depuis plusieurs années, soit l'attribution de bourses pour un montant total de 5 000 €.

Nous avons retenu cette année 5 projets.

#### 1) Les Ateliers de Kericho :

Il s'agit d'un projet mené par un jeune Scéen que nous connaissons bien. L'objectif du candidat est de permettre par le biais du sport à de jeunes Kenyans de se réinsérer. Il a contribué à mettre en place des lieux de sociabilisation et des ateliers. C'est un très beau projet qui bénéficie également du soutien du Département. Il est proposé de leur accorder une bourse de 1 400 €.

#### 2) Go Togo :

C'est un projet porté par cinq étudiants en médecine. Le groupe amène des moyens, du matériel médical, travaille sur la prévention et participe à des chantiers de centres de santé. Il est proposé de leur accorder une bourse de 900 €.

#### 3) Un sourire aux enfants des rues (Philippines) :

C'est un projet porté par des scouts en direction d'enfants des rues. Ils mettent en place à leur destination toute une série d'animations en collaboration avec une association locale que nous connaissons et qui est très implantée aux Philippines. Il est proposé de leur accorder une bourse de 1 400 €.

#### 4) Molière en Roumanie :

Ce projet est porté par de jeunes animateurs du secteur sanitaire et social. Ils s'occupent d'enfants des rues dans des quartiers difficiles pour les amener vers l'expression et le théâtre à travers Molière. Je les ai rencontrés de retour d'un précédent séjour. Ils sont assez enthousiasmants. Il est proposé de leur accorder une bourse de 800 €.

#### 5) Brasspackers :

Par le biais de la musique, de la construction d'instruments, de l'orchestration, de la prise en compte des sons et des sonorités, ces jeunes vont contribuer à la socialisation d'enfants

défavorisés dans plusieurs pays et en s'appuyant sur des ONG locales. Il est proposé de leur accorder une bourse de 500 €

Ne soyez pas étonnés par la disparité des sommes attribuées. Elles correspondent à la nature des projets, à leur dimension, à leur faisabilité.

**M. le maire**

Je remercie tous celles et ceux qui ont participé au jury. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

**Sophie GANNE-MOISON**

Je trouve le montant des subventions un peu faible. N'y aurait-il pas moyen de regarder au prochain budget la capacité à faire évoluer cette enveloppe ?

**M. le maire**

Tout dépendra de la capacité du gouvernement à nous laisser intacts nos financements.

**Sophie GANNE-MOISON**

C'est trop simple.

**Chantal BRAULT**

Il y a parfois des projets que nous aimerions soutenir, mais nous trouvons toujours des critères qui nous permettent de faire des choix.

**M. le maire**

Je crois que l'enveloppe a toujours été fixée à 5 000 €.

**Chantal BRAULT**

Il y a longtemps qu'elle est à 5 000 €, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Dispositif d'aide aux familles pour faciliter l'accès des enfants et des adolescents aux activités culturelles et sportives (coupons enfants et jeunes) – conditions à compter de la rentrée 2014.****Chantal BRAULT**

Ce dispositif concerne la saison scolaire prochaine. Il existe depuis 2002 et se découpe en deux dispositifs distincts. D'abord, une allocation de 60 € à destination des jeunes âgés de 12 à 18 ans pour leur permettre la pratique d'une activité sportive ou culturelle auprès d'une association scéenne. Ce coupon est soumis à la perception de l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles sous condition de ressources.

Pour la rentrée 2013-2014, 21 coupons ont été utilisés soit 1260 € à la charge de la Ville.

L'autre dispositif est le coupon enfants qui s'adresse aux enfants de 5 à 11 ans. Il est attribué en fonction du quotient familial. Il est compris entre 25 € et 60 €, le montant maximum étant destiné aux familles ayant les plus faibles revenus. Le quotient familial permettant de bénéficier du montant maximum du coupon enfant est actualisé à chaque rentrée scolaire sur la base du quotient familial retenu pour l'attribution de l'allocation communale de rentrée scolaire.

Ce sont des calculs compliqués, mais vous avez la déclinaison de ces coupons dans la note de présentation, avec comparaison chiffrée les années précédentes. Il faut savoir que le montant versé est à peu près égal année après année. Chaque famille reçoit la notification de ces coupons, mais toutes les familles ne les utilisent pas. On est généralement bien en dessous du nombre de coupons adressés.

Vous avez également la liste des associations sportives et culturelles qui s'associent à ce dispositif par convention avec la Ville. Il s'agit d'une contribution exclusive de la Ville, mais les clubs et associations sont partenaires de ce dispositif.

Par rapport à l'implantation des écoles, nous pouvons évaluer le nombre de coupons utilisés par quartiers.

Pour l'Animathèque MJC par exemple, 45 coupons enfants ont été utilisés, 23 pour le club de foot, 25 coupons pour Sceaux Arts martiaux, 11 pour le tennis de table. Mais il y a des clubs qui ne reçoivent aucun coupon sans que l'on est explication

Nous vous donnons une idée de la manière dont ces coupons sont répartis au sein des associations. J'ajoute aussi qu'ils sont attribués à des enfants scéens qui pratiquent une activité en dehors de Sceaux, et qui n'existe pas à Sceaux.

**M. le maire**

C'est très précis. Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Christian LANCRENON**

Comment se fait-il que ce dispositif soit sous-utilisé ? Qu'est-ce qui peut l'expliquer ? Est-ce un problème de communication ? C'est étonnant, car c'est quelque chose de positif pour les familles.

**Chantal BRAULT**

C'est en effet très positif pour les familles. Cela peut être ressenti comme étant un déficit de communication pour le public qui n'est pas concerné, mais chaque famille concernée reçoit ces coupons à domicile. Ce sont des familles qui sont recensées et dont les enfants fréquentent nos écoles. On calcule leur quotient familial pour toutes sortes d'activités qui se pratiquent sur la ville. Ces familles reçoivent les coupons dans leur boîte aux lettres. Ensuite, elles ont le choix de les utiliser ou pas. On se pose la question de la non-utilisation des coupons tous les ans, mais nous n'avons pas encore trouvé tout à fait la réponse.

**M. le maire**

Nous avons le quotient familial de toutes les familles par les prestations scolaires et périscolaires. Une fois la délibération votée, nous éditerons les coupons et les enverrons aux familles concernées. Il est vrai que la proportion des coupons est variable selon les clubs. Cela représente un pourcentage important pour le club de foot. C'est beaucoup moins vrai pour la pratique du solfège ou d'un instrument qui coûte déjà plus cher.

Pour les coupons jeunes, les choses sont différentes. Il faut venir les chercher, car nous n'avons pas la liste des familles ayant des jeunes qui répondent aux conditions.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Marie Curie.****Chantal BRAULT**

Le collège Marie Curie s'est toujours illustré dans le domaine du volley. Il s'agit de l'Union nationale du sport scolaire à laquelle le collège Marie Curie est affilié. Cette année, deux équipes se sont qualifiées pour le Championnat de France qui s'est déroulé du 3 au 6 juin. Les enfants sont partis avec cette idée que le conseil municipal voterait cette subvention. Les garçons sont arrivés à la troisième place, les filles sont un peu en dessous. Mais c'est un très beau résultat. Je pense que l'on peut se glorifier d'avoir contribué à ce résultat pour 500 € si vous décidez d'attribuer cette subvention.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**IX- AFFAIRES SPORTIVES****Actualisation des tarifs de mise à disposition des activités sportives pour la saison 2014-2015****Philippe TASTES**

Cette présentation concerne l'actualisation des tarifs des activités sportives pour la saison 2014 — 2015 qui concerne principalement dans cette délibération la salle de musculation et de cardio-training et les cours collectifs de gymnastique.

La Ville possède une salle de musculation et de cardio-training. Elle a été transférée provisoirement à la Halle des Blagis, place des Ailantes en attendant l'ouverture du nouveau site sportif et de loisirs des Blagis. Elle compte entre 700 et 800 adhérents par saison (de septembre à juillet).

L'actualisation des tarifs concerne également les cours collectifs de gymnastique et d'entretien proposés aux adultes au gymnase du Centre, 29 rue des Imbergères, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et à la salle de musculation, place des Ailantes le mercredi.

De plus, des stages de gymnastique, comprenant une série hebdomadaire de cours quotidiens, sont proposés durant les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver, de printemps et de juillet.

Les tarifs de la salle de musculation s'appliquent de septembre à juillet afin de correspondre à la saison sportive. On enregistre une moyenne de 762 pratiquants.

Pour 2013-2014, on enregistre déjà 672 inscrits de 16 à 92 ans, l'âge moyen étant de 37 ans. 89 % des inscrits ont moins de 60 ans.

Deux tarifs sont pratiqués pour les Scéens et les non-Scéens. La part des Scéens est passée de 27 % en 2003 à 43 % en 2013/2014.

Vous trouverez dans la note de présentation le tableau récapitulatif des différents tarifs pour les Scéens, les non-Scéens, les abonnements sur 11 ou 10 mois. Les tarifs augmentent légèrement du coût de l'inflation.

S'agissant des cours collectifs de gymnastique, la Ville propose un ensemble de cours collectifs à raison de cinq par semaine composés de cours de gymnastique d'entretien s'adressant davantage aux seniors et des cours plus toniques.

Cette offre complète a permis une augmentation de l'inscription des seniors.

Pour 2013-2014, on enregistre 56 inscrits de 21 à 72 ans, l'âge moyen étant de 59 ans. 57 % des inscrits ont plus de 60 ans.

Vous trouverez également un tableau récapitulant les tarifs pour les cours collectifs sur 11 ou 10 mois.

Je ferai un point sur la façon dont s'organisent les stages de gymnastique pendant les vacances scolaires. La Ville a mis en place durant les vacances scolaires, une série hebdomadaire de cours quotidiens durant les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver, de printemps et de juillet.

Pour la saison 2013-2014, ces cours étaient ouverts à tout public au tarif de 9,30 € la séance.

Pour les adhérents inscrits au cours collectif de gymnastique ou à la salle de musculation et de cardio-training, le coût de ces stages durant les vacances est inclus dans le forfait mensuel.

Pour le stage du mois de juillet, le coût est inclus dans le forfait uniquement pour les adhérents inscrits aux cours collectifs de gymnastique ou à la salle de cardio-training musculation jusque fin juillet.

Il est proposé de fixer à 9,50 € le prix unitaire de la séance pour les personnes non inscrites aux cours de gymnastique ou à la salle de cardio-training musculation.

Les modalités de remboursement n'ont pas évolué.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces tarifs.

## **M. le maire**

Merci M. Tastes.

Sceaux, le 19 juin 2014

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Il existe des réductions pour la salle de musculation qui peuvent aller jusqu'à 50 % pour les étudiants, les lycéens ou les chômeurs. En revanche, il n'y a absolument rien pour la gymnastique. Pour quelle raison ?

**Hervé DOUCERON**

On se demandait pourquoi les coupons n'étaient pas davantage utilisés. On a peut-être un début de réponse avec cette délibération. Même si l'augmentation des tarifs est de l'ordre de l'inflation, le reste à charge est important pour des familles ayant plusieurs enfants. Cela peut expliquer qu'elles n'utilisent pas les coupons.

**M. le maire**

Ces prestations s'adressent uniquement aux adultes.

**Hervé DOUCERON**

Alors, je retire ce que j'ai dit, mais le raisonnement peut être le même sur le reste à charge.

**M. le maire**

Vous êtes donc favorable à une augmentation de la prise en charge de la Ville, et par conséquent à une augmentation des dépenses.

**Hervé DOUCERON**

Je suis pour un équilibre.

**M. le maire**

Nous sommes d'accord sur ce point.

**Christian LANCRENON**

La différenciation entre Scéens et non-Scéens ne concerne que le cardio-training. Il y a 33 € d'écart. Comment est-ce calculé ? Est-ce que les villes autour de nous font la même chose ?

**Philippe TASTES**

En ce qui concerne les cours collectifs de gymnastique, il n'y a effectivement pas de réduction sur présentation de justificatifs, mais les adhérents à la salle de cardio-training peuvent participer à un cours de gymnastique le mercredi.

Quant aux réductions, nous pourrions en parler.

**Benjamin LANIER**

Peut-on alors les mettre en place ?

**M. le maire**

Vous êtes également favorable à l'augmentation de la dépense.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

C'est de la justice.

**M. le maire**

Ah non, vous êtes pour la diminution des recettes, comme le gouvernement est pour la diminution des recettes des collectivités locales.

**Benjamin LANIER**

Ne mélangez pas tout, M. le maire

**M. le maire**

Vous feriez la même chose dans le cas inverse.

**Sophie GANNE-MOISON**

Non, justement.

**M. le maire**

Notez-le dans le procès-verbal et nous en discuterons.

Les réductions n'existent pas pour les cours collectifs de gymnastique, les tarifs n'ayant pas été fixés au même moment. La salle de musculation existe depuis longtemps alors que les cours collectifs de gymnastique sont plus récents. Nous les avons mis en place pour compléter l'offre

des structures associatives. Mais je ne suis pas hostile à ce qu'on y réfléchisse. Philippe Tastes y réfléchira avec l'administration.

### **Claude DEBON**

Mon interrogation portait sur la salle de musculation. C'est une année pour rien étant donné qu'il n'y a pas eu de démarrage du chantier du site sportif. Je me demandais si le chantier allait enfin démarrer ou si l'on repartait encore sur une année supplémentaire de retard. On aurait pu éviter le déménagement. Il y a eu un problème de gestion qui me semble faire question. Il me semble que ce n'est pas la même chose de fonctionner à la Halle des Blagis par rapport à ce que cela pouvait être précédemment.

### **M. le maire**

Détrompez-vous. Allez de temps en temps à la salle de musculation. Vous verrez que les utilisateurs sont en réalité très contents d'être dans cette salle. Ils la préfèrent à l'ancienne qui était très dégradée. Ils seront encore plus contents d'être dans la future salle.

Il ne s'agit pas d'une question de gestion des affaires, mais de mauvais fonctionnement global de ce pays. Nous avons lancé un appel d'offres qui n'a pas reçu de réponses satisfaisantes, et parfois pas de réponse du tout sur un certain nombre de lots. Ce projet n'est pas le plus facile à réaliser, mais ce n'est pas non plus une prouesse architecturale. Nous allons relancer le marché de manière un peu différente afin de ne pas être victimes de la même attitude. Je vous rappelle que cela s'est également produit pour la piscine. On ne peut pas préjuger que cette situation va se produire. Si nous avons dû attendre que les marchés soient signés pour prévoir le déménagement et la libération des locaux, nous aurions eu des soucis. Nous ne pouvions pas déménager en dehors de la rentrée. Nous avons tout organisé pour que les clubs continuent à fonctionner pendant la période de fermeture. C'est quelque chose qui malheureusement est assez classique, mais dont on ne peut pas préjuger qu'elle se produira au départ.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- PETITE ENFANCE****Approbation de la convention-type de partenariat avec les associations qui gèrent des établissements d'accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans.****Chantal BRAULT**

Il s'agit de revoir la convention-type de partenariat que la Ville signe avec les crèches associatives parentales, en l'occurrence Pom d'Api et Les Fripounnets, et d'en préciser un certain nombre de points. Aujourd'hui, ces conventions permettent aux associations de se voir attribuer par enfant, et par heure, 0,90 € de subvention. Une trentaine d'enfants sont pris en charge dans ces deux structures.

Nous souhaitons apporter certaines précisions à ces deux conventions :

- ✓ La localisation des locaux accueillant les enfants sur la Ville
- ✓ L'âge des enfants accueillis (3 ans au lieu de 4 ans, avec dérogation possible jusqu'au 1<sup>er</sup> jour d'entrée en école maternelle),
- ✓ La possibilité de contrôler la domiciliation effective des familles sur la commune
- ✓ La date d'expiration de la convention permettant une adéquation avec le cycle scolaire en cas de modification ou de résiliation (actuellement au 1<sup>er</sup> avril).

Ces conventions sont aujourd'hui renégociées au 31 août de chaque année et prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre, car il se peut aussi que nous changions le montant de notre aide par enfant et par heure. En effet, il s'agit d'une reconduction expresse et non pas tacite.

**Claude DEBON**

Je me demandais pourquoi il y avait nécessité de cette nouvelle convention. Des problèmes se sont-ils posés qui obligent à repréciser les choses et à exercer un contrôle plus strict ?

**Chantal BRAULT**

Cette préoccupation vient de la rigueur que nous nous imposons sur tout ce qui concerne la petite enfance. Il n'y a ni malversation, ni excès, mais ces termes ne figuraient pas dans la convention. Il vaut mieux écrire les choses. C'est juste de la rigueur dans la gestion du suivi de ces dossiers.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **XI- VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

### **Accueil de loisirs – tarification à compter de septembre 2014.**

#### **M. le maire**

Il s'agit en réalité d'un point consécutif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Je demande à Mme Brault de rappeler les choix qui ont été faits à Sceaux dans ce domaine, à relatif contrecœur, même si nous nous sommes attachés à rendre le meilleur service possible dans l'intérêt des enfants.

#### **Chantal BRAULT**

Nous travaillons sur l'étude des rythmes scolaires depuis plus de deux ans. Nous avons conduit un certain nombre de réunions d'échanges, de concertation, de dialogue et de partage sur l'année scolaire écoulée. Nous avons organisé sept rencontres très importantes avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par l'application de la réforme, qu'il s'agisse des associations de parents d'élèves, de la communauté scolaire (directeurs et enseignants), des associations et des acteurs locaux œuvrant pour les enfants, des animateurs et du personnel travaillant dans nos écoles. Tout cela sous la vigilance affirmée, et parfois lourde, de l'Inspection de l'académie et du directeur d'académie, puisque rien ne se décide sans l'accord des instances de l'Éducation nationale.

Tout au long de ces mois, nous avons repris et étudié les termes du décret. Nous avons considéré que cette injonction qui nous était faite allait avoir des conséquences très compliquées dans notre organisation. Nous avons donc pris le temps d'en mesurer toutes les retombées et toutes les données. Nous en avons conclu que notre organisation était optimale et que nos écoles avaient la réponse exacte aux principes posés par le décret en termes d'accompagnement des enfants, de temps périscolaire, d'activités de loisirs, de sensibilisation et d'acquisition de connaissances ludiques et sportives. Nous en avons déduit que Sceaux ne pouvait pas appliquer ce décret à moins de déconstruire tout ce que nous avons mis en œuvre depuis tant d'années et qui trouvait l'assentiment des familles.

Lorsque la suppression de l'école le samedi matin nous a été imposée, nous n'avons pas eu le temps de nous concerter, cette suppression ayant été imposée par les instances nationales. Or, nous avons adopté depuis très longtemps le principe d'un samedi sur deux à l'acquiescement général des familles. Il y avait à travers cela une intelligence et une réussite dans les rapports entre les parents et les enseignants.

A l'occasion des discussions sur la réforme des rythmes scolaires, nous avons interrogé les familles au travers de questionnaires multiples, leur demandant d'exprimer leur ressenti sur le sujet. Il nous a été demandé en grande majorité de ne rien changer, les familles étant satisfaites du fonctionnement actuel. Nous leur avons toutefois demandé de se prononcer sur le jour qu'elles choisiraient si l'on devait organiser la semaine de 5 jours d'école. Les familles ont majoritairement choisi le mercredi matin, tout en insistant pour que l'on ne modifie pas notre organisation.

Dans le souci de préserver cette organisation, nous avons décidé de proposer aux instances éducatives locales et nationales une expérimentation. Il était tout à fait possible d'obtenir une dérogation, mais nous souhaitons expérimenter l'allongement de la pause méridienne, qui est une valeur ajoutée de notre ville et qui porte un certain nombre d'activités intéressantes, et raccourcissement des vacances scolaires. C'est une proposition qu'avait d'ailleurs faite le ministre. Le DASEN n'a pas souhaité se prononcer sur notre sollicitation, car nous n'étions pas dans le cadre d'une dérogation. Notre demande a donc été transférée à Vincent Peillon. Celui-ci a beaucoup tardé avant de répondre. Une réponse négative est finalement arrivée le jour où il a quitté ses fonctions. Nous avons réécrit au ministre Benoît Hamon qui n'a pas répondu à ce jour. Nous avons par ailleurs écrit au Premier ministre Manuel Valls qui n'a pas répondu non plus. Face aux sollicitations pressantes des instances nationales de l'action éducative, nous avons décidé d'appliquer cette réforme et de ne pas résister plus longtemps. Il était en effet convenu que le DASEN reçoive notre proposition d'organisation au plus tard le 6 juin.

Nous avons travaillé sur le sujet presque jour et nuit. Nous avons réuni une dernière fois le conseil consultatif de la vie scolaire et présenté un plan recevable. Il a été adopté par l'Éducation nationale avec l'acquiescement du DASEN et de l'Inspectrice. Nous avons considéré que l'on pouvait répondre, bon an, mal an, aux termes du décret en requalifiant les journées de nos enfants, en conservant les amplitudes horaires d'accueil le plus large possible comme c'était le cas jusqu'à présent. Aujourd'hui, les familles peuvent déposer leurs enfants de 7 h 30 à 18 h 30. Nous avons convenu également que le mercredi matin devait être la cinquième matinée obligatoire. Je rappelle que ces activités (TAP) sont facultatives, mais nous nous engageons à ce qu'elles soient attractives, intelligentes, et avec du contenu. Le mercredi matin, nous offrons la possibilité de déposer les enfants à l'école à 7 h 30 ou 8 h 30. La classe commence à 9 h 30 et se termine à 11 h 30. Nous avons adopté le principe d'une garderie de 11 h 30 à 12 h 30. Les temps d'activités périscolaires auront lieu le mardi et le vendredi pour les groupes scolaires des Blagis et du Petit Chambord et le lundi et le jeudi pour les groupes scolaires des Clos Saint-Marcel et du Centre afin d'offrir en alternance à tous les enfants les mêmes activités périscolaires. Les études dirigées sont maintenues.

Cette nouvelle organisation conduit à reconsidérer les tarifs appliqués aux différents accueils. Il est établi que chaque parent devra s'acquitter d'une contribution, même modeste. Nous excluons en effet la gratuité, mais nous pouvons assurer que les familles à très faible quotient auront de très faibles contributions, le reste étant à la charge de la collectivité.

Les activités du centre municipal de loisirs seront amputées de la matinée du mercredi, mais nous accueillerons les enfants l'après-midi. En revanche, seuls les enfants accueillis en centre de loisirs le mercredi après-midi bénéficieront de la cantine du mercredi.

En ce qui concerne les tarifs du centre de loisirs en période de vacances scolaires, un tarif à la journée est appliqué selon le quotient familial, comme cela se faisait jusqu'à présent.

En période scolaire, les centres de loisirs seront ouverts le mercredi de 11 h 30 à 18 h 30. Il convient donc de fixer une nouvelle grille tarifaire prenant en compte le raccourcissement de la durée de l'accueil au cours de la journée. Les tarifs applicables à la journée iront de 0,29 € pour le quotient familial le plus faible à 7,73 € pour le quotient familial le plus élevé.

En cas d'inscription des enfants après le lundi précédent la semaine concernée, les tarifs appliqués seront doubles. C'est quelque chose que nous pratiquons déjà. Les parents en sont parfaitement informés.

En ce qui concerne les tarifs d'accueil au titre des temps d'activités périscolaires (TAP), il est proposé que les tarifs soient calculés sur la base d'une heure d'accueil de loisirs et en fonction du quotient familial. Ils s'élèvent de 0,06 € pour le quotient familial le plus faible à 1,55 € pour le quotient familial le plus élevé.

J'ajoute que les familles ne sont pas obligées d'inscrire les enfants à ces activités périscolaires.

Nous proposons également l'ajustement des tarifs du centre d'accueil du matin, puisque l'on peut déposer les enfants à partir de 7 h 30. Il s'agit d'un tarif unitaire de 3,33 € qui s'appliquera pour l'accueil des enfants entre 7 h 30 et 9 h 30, quelle que soit l'heure d'arrivée des enfants au cours de période. Il y a possibilité d'un forfait mensuel allant de 16,70 € pour le quotient familial le plus faible à 41,12 € pour le quotient familial le plus élevé.

En ce qui concerne la garderie du mercredi midi créée dans le but d'arranger les familles, il est proposé un tarif unitaire à l'heure de 3,80 € avec la possibilité d'un forfait pour une inscription au trimestre allant de 5,01 € pour le quotient familial le plus faible à 12,34 € pour le quotient familial le plus élevé.

Un tableau récapitulatif des tarifs applicables est joint à la délibération. Tout cela est un peu compliqué, mais cela fait partie de toutes les complications que nous vivons dans le cadre de l'application de cette réforme. Ce n'est pas fini, mais je crois que nous avons raisonnablement

traité le dossier, notamment en matière de concertation et d'échanges. Que l'on ne vienne pas nous dire le contraire, cela ne serait pas honnête.

### **M. le maire**

Qui souhaite intervenir sur cette délibération ?

### **Catherine ARNOULD**

Je me demande si l'on ne pourrait pas supprimer la première tranche des tarifs d'accueil au titre des temps d'activités périscolaires. 0,06 €, c'est vraiment très peu.

### **Claude DEBON**

Je pense qu'il y a eu une recherche de cohérence dans les calculs qui ont été faits, en même temps je ne comprends pas certains points. Pourquoi le tarif unitaire pour la garderie du mercredi midi est-il plus élevé que celui du centre d'accueil le matin ? Évidemment, c'est une garderie qui n'existait pas préalablement. Vous l'avez organisée à la demande des parents lors de la réunion du mois de mai. Mais pourquoi est-elle plus chère ?

Je trouve normal que les parents contribuent au financement de services nouveaux proposés. Ils ont évidemment la possibilité de ne pas inscrire leurs enfants aux TAP. Mais je pense qu'il faudra à un moment que l'on sache clairement quel est le coût pour la Ville. Énormément d'informations ont circulé sur le coût de cette réforme pour les mairies. Je pense qu'il sera très important pour Sceaux de savoir exactement ce qu'il en est.

Enfin, j'aimerais savoir ce que coûtent les ateliers de la pause méridienne par rapport aux TAP ?

### **Benjamin LANIER**

Je sais Chantal Brault attachée à l'État et à ce qu'il représente. Et je suis assez surpris de sa volonté de ne pas respecter la loi et l'application de cette réforme depuis le début. Aujourd'hui, tout ce long processus laborieux pour justifier la mise en place de cette réforme sur notre ville ne doit pas faire oublier que, dès le mois de décembre, la Ville avait essuyé un refus sur cette proposition d'expérimentation. C'était un choix délibéré de faire traîner les choses en vue des élections pour demander à M. le ministre cette expérimentation. Et, une fois le refus obtenu de la part du ministère de renvoyer un courrier sous prétexte d'un changement de ministre. Ce n'était pas sérieux. Aujourd'hui, on se retrouve à devoir appliquer cette réforme dans la précipitation. Certes, la concertation a eu lieu. Mais cela aurait pu être fait en amont et sans autant de complications dans la mise en œuvre.

Le mercredi matin a été retenu, puisque c'était la demande majoritaire lors de cette consultation.

Concernant cette délibération, la plupart des villes limitrophes proposent des activités périscolaires gratuites. Je rappelle que l'État prévoit des compensations pour la mise en place de cette réforme à hauteur de 50 €. Il est également prévu des subventions de la CAF à hauteur de 53 €. Un financement est donc apporté par l'État pour cette réforme.

Par ailleurs, pourquoi l'accès à la cantine est-il réservé uniquement aux enfants précédemment inscrits au centre de loisirs ? Il n'y a pas de raison de limiter l'accès à la cantine aux enfants qui n'étaient pas inscrits au centre de loisirs. Pourquoi la mise en place de ces participations, certes relativement faibles, alors qu'un certain nombre d'activités étaient jusqu'à présent exonérées pour les quotients familiaux les plus faibles ? Combien d'enfants sont-ils réellement concernés par la mise en place de ces tarifs pour les quotients familiaux bas ?

### **Sophie GANNE-MOISON**

Je ne vais pas vous taper. Je vais plutôt vous dire que j'ai apprécié votre projet de démocratie participative autour de la réforme des rythmes scolaires. Vous avez en effet consulté tous les acteurs susceptibles de réfléchir au sujet avec vous. Le fait d'avoir associé les parents, les enseignants, les associations sportives et culturelles partait d'un très bon principe. Mais, comme vous l'avez souligné lors de la réunion de la commission, la réforme est faite pour les enfants et non pour les parents. Le choix majoritaire des parents s'est porté sur le mercredi matin au détriment du samedi matin. Avant 2008, les parents emmenaient les enfants à l'école le samedi matin. Cela ne coûtait rien à la Ville.

Dans ce cas, indépendamment du fait de vouloir associer tout le monde pour discuter et trouver les bonnes solutions, cette réforme est faite pour les enfants. Elle n'est pas faite pour les parents. Il aurait peut-être fallu orienter les parents sur un certain nombre de principes, indépendamment des élections municipales. Retenir le samedi matin n'aurait pas coûté grand-chose à la Ville.

### **M. le maire**

Mme Ganne-Moison, je suis d'accord avec vous. Je suis convaincu que le choix du samedi matin était préférable pour les enfants. Malheureusement, il faut composer. Pendant les élections municipales, je n'ai vu aucune proposition en ce sens. Cela aurait été courageux, mais personne ne l'a proposé. Personne ne l'a mis en œuvre dans le département. Même si l'on est convaincu d'avoir raison, convenez qu'il est assez difficile dans la période actuelle d'avoir raison contre presque tous. Aujourd'hui, lorsque les familles s'aperçoivent des difficultés qui s'attachent à Sceaux, le 19 juin 2014

cette école le mercredi matin, certaines commencent à regretter que le samedi n'ait pas été retenu.

Lorsque j'ai dit qu'il faudrait davantage expliquer l'intérêt de l'école le samedi matin aux familles, je me suis fait vertement tancé par un certain nombre de parents. Mais nous n'excluons pas de pouvoir modifier les choses dans les années qui viennent. Nous allons évaluer ce fonctionnement qui sera mis en place à partir de la prochaine rentrée.

Un mot sur les observations de M. Lanier. Il faut toujours espérer que le bon sens peut l'emporter. Très franchement, j'ai cru que ce serait le cas. Lorsque M. Peillon a quitté le gouvernement pour se faire élire au Parlement européen, où il aura des choses beaucoup plus importantes à traiter, Benoît Hamon et Manuel Valls sont arrivés. J'ai pensé que ce changement apporterait du changement, et peut-être même une acceptation de l'expérimentation. Pour finir, nous ne sommes pas passés très loin de cette acceptation. Nous avons la possibilité aujourd'hui de revenir sur huit demi-journées, ce que nous demandions. Mais le principe de 5 matinées a été posé. C'est uniquement sur ce point que notre expérimentation n'a pas marché. Il y a eu un assouplissement qui n'a malheureusement pas été suffisant. Mais nous n'étions pas très loin. Si cela avait fonctionné, peut-être m'auriez vous félicité d'avoir attendu et tenu bon. On peut toujours l'espérer.

### **Benjamin LANIER**

Je suis moi-même un grand optimiste.

### **M. le maire**

Finalement, cela n'a pas été le cas. Je n'ai pas eu de réponse formelle de Benoît Hamon, mais nous sommes habitués à cette attitude de la part de l'Etat, sous tous les gouvernements. Nous n'allons pas engager un bras de fer sur ce dossier comme le font d'autres communes. Il fallait que les familles puissent s'organiser en conséquence. Nous avons mis en place cette organisation avec le souci de l'intérêt de l'enfant, notamment que les TAP puissent avoir du sens, avec le souci de permettre aux parents de récupérer leurs enfants à 12 h 30 le mercredi. Pour les TAP, nous avons choisi une formule de tarification équivalant à une heure de centre de loisirs. C'est cette logique qui explique ce tarif minimal à 0,06 €. Une heure de centre de loisirs coûte en effet 0,06 € au minimum aux familles.

S'agissant de la compensation de l'État, nous l'aurons effectivement pendant un an. Elle sera prolongée pour les villes dont les populations sont en difficulté. Ce n'est pas notre cas. Nous n'aurons probablement pas de prolongation de cette compensation dans l'état actuel des choses. En ce qui concerne les financements de la CAF, je n'en ai aucune certitude. Je n'ai aucun

engagement de la CAF à ce propos. Je n'ai rien, comme d'habitude avec la CAF. Même lorsque nous avons des engagements de la CAF, comme ce fut le cas des subventions pour les crèches, elles ne sont pas toujours respectées.

**Benjamin LANIER**

C'est pourtant dans le décret.

**M. le maire**

Non, ce n'est pas dans le décret. La CAF est un organisme autonome.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Les calculs faits par une commune limitrophe de Sceaux prennent en compte ces compensations. C'est la raison pour laquelle les activités périscolaires sont gratuites.

**M. le maire**

J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait être optimiste, mais tout de même pas trop. Après 35 ans d'expérience de gestion publique locale, je suis un peu méfiant quant aux engagements des uns et des autres.

S'agissant du repas au centre de loisirs, Mme Ganne-Moison l'a dit, la réforme est faite pour les enfants. Elle n'est pas faite pour que les parents modifient leurs habitudes. Si aujourd'hui les parents ont trouvé une solution pour s'occuper de leurs enfants le mercredi, ils doivent garder cette même organisation. La seule différence, c'est que les enfants auront deux ou trois heures d'école le matin. Je n'entends pas que cette réforme favorise particulièrement les parents qui souhaitent reprendre une activité professionnelle le mercredi matin. Ce n'est pas l'objectif. Pour ceux qui ont une activité professionnelle toute la semaine, il y a le centre de loisirs. Il accueille déjà 250 enfants. Il ne peut pas en accueillir davantage. Cela veut dire que le centre de loisirs commence à 11 h 30. Nous emmènerons d'ailleurs les enfants inscrits au centre de loisirs déjeuner dans les centres de loisirs et non pas dans leur école, ce qui nous permettra de ne pas ouvrir les restaurants scolaires et d'éviter d'alourdir encore la charge pour la Ville.

Nous avons aujourd'hui un calcul approximatif du coût réel de cette réforme. Il ne s'agit pas uniquement de financer les TAP. Cela implique également une réorganisation complète du système d'entretien et de nettoyage des écoles. Jusqu'à présent, toute la journée du mercredi est dédiée à cet entretien. Nous n'aurons plus qu'une demi-journée pour le faire. Nous ne pourrions sans doute pas le faire uniquement avec du personnel municipal. Nous devons probablement sous-traiter une partie de l'entretien des locaux. Tout ceci coûtera à la Ville.

Dans ce dossier, nous avons marqué notre volonté d'avancer de manière constructive au travers de l'expérimentation que nous avons proposée. Elle n'a pas été acceptée, et nous le regrettons. Mais nous mettrons en place des activités de la meilleure qualité possible.

En ce qui concerne la pause méridienne, rien ne change. Aujourd'hui, tous les enfants ne profitent pas des activités de la pause méridienne. Elles ne sont d'ailleurs nullement obligatoires, mais elles sont comprises dans le coût de la pause méridienne. Qu'un enfant y participe ou non, le coût pour les famille est le même. Nous avons décidé de maintenir ces activités sur le temps de la pause méridienne, qui sont une caractéristique forte de Sceaux. Elles sont par ailleurs très appréciées. Elles fonctionnent mieux dans certaines écoles que dans d'autres pour des raisons d'organisation que nous allons revoir. Nous allons renforcer cette pause méridienne dans certaines écoles en collaboration avec les équipes enseignantes. Et nous allons mettre en place les TAP dans les meilleures conditions possible. Mais si tous les enfants s'inscrivent aux TAP, nous aurons quelques difficultés de locaux. Il ne faut pas se le cacher.

Nous avons estimé le coût à 120 € par enfant, soit plus de deux fois l'aide apportée par l'État. Je répète que cette aide est limitée à un an. Si nous obtenons un financement de la CAF, tant mieux. Cela diminuera le coût de la mise en place de cette réforme.

### **Chantal BRAULT**

Il n'est en effet pas exclu que la CAF intervienne. M. le maire, vous devriez recevoir prochainement des informations à ce sujet.

Je voudrais simplement revenir sur cette suspicion de M. Lanier à mon endroit, comme si j'étais quelqu'un qui transgressait la loi ou qui ne voulait pas l'appliquer. C'est malvenu. Je connais des villes qui ont décidé de ne pas mettre en place cette réforme. Nous sommes d'accord pour appliquer la loi, à condition qu'elle soit dans l'intérêt des enfants. J'ajoute qu'aujourd'hui des associations scéennes licencient du personnel qui intervenait le mercredi matin dans les clubs, et pas seulement les clubs.

Enfin, ne parlons pas de précipitation dans la mise en place de cette réforme. Nous avons mis beaucoup de temps à trouver la meilleure formule. Nous sommes obligés d'appliquer cette réforme, et nous allons le faire correctement sans précipitation aucune. Il s'agissait juste de pouvoir imaginer que notre expérimentation soit recevable. Il n'y a d'ailleurs pas eu de refus au mois de décembre. Il y a simplement eu une réponse du DASEN disant que notre dispositif ne relevait pas d'une dérogation. Et la réponse de Vincent Peillon est arrivée le 30 mars.

En ce qui concerne les tarifs, nous demanderons pour certaines familles une toute petite contribution. Nous avons constaté que les familles bénéficiant de la gratuité n'inscrivaient pas leurs enfants en amont. Or, nous sommes obligés d'avoir un peu d'organisation et de connaître le nombre d'enfants inscrits. Il s'agit aussi de dire que tout n'est pas gratuit non plus. Et il vaut mieux ne pas faire trop de comparaisons avec les villes voisines. Les TAP de certaines n'ont pas de contenu. Nous avons essayé de trouver une harmonisation avec Bourg-la-Reine, mais les tarifs relèvent de notre responsabilité et nous ne sommes pas obligés de coller à ce que fait le voisin. Nous sommes des acteurs responsables.

### **M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).*

## **XII- DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

### **Rapport sur la politique de développement durable en 2013**

#### **Florence PRESSON**

Le rapport sur la politique de développement durable en 2013 reprend les grands principes des rapports des années précédentes. Il a été mis à jour poste par poste avec les données réelles de 2013. On ne trouvera pas forcément d'éléments nouveaux, sauf l'arrivée du triporteur à Sceaux, les subventions VAE et Autolib avec les résultats réels d'utilisation.

### **M. le maire**

Je voulais souligner le fait que la Ville n'est pas tenue de faire ce rapport, cette obligation concernant uniquement les villes de plus de 50 000 habitants. Nous le faisons néanmoins, parce qu'il est intéressant de faire le point et qu'il est important que le public puisse avoir une

communication sur les différentes actions menées par la Ville. C'est aussi une forme de traçabilité des actions, plutôt que de les apprécier par délibérations successives.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Benjamin LANIER**

J'ai quelques questions sur le dispositif « Carapattes » en place depuis déjà 4 ans, mais sur une seule école. Est-ce qu'il y a le projet de l'étendre à d'autres écoles ?

Sur le soutien à l'achat de VAE, pourriez-vous nous donner les raisons de la diminution de la subvention de 300 à 200 € ? On y reviendra peut-être dans la délibération suivante.

La dernière question concerne les véhicules électriques de la Ville. Deux nouveaux véhicules électriques ont été achetés. Les anciens véhicules ont-ils été retirés de la flotte ou sont-ils maintenus, l'intérêt étant de remplacer les véhicules polluants par des véhicules électriques ?

**Hervé DOUCERON**

J'ai juste une remarque de forme sur la rédaction du projet de délibération. On nous demande de prendre acte du rapport. Je veux bien prendre acte d'un contenu, de conclusions, d'une communication, mais en l'occurrence la syntaxe me gêne un peu.

**M. le maire**

Nous prenons acte de la communication d'un rapport. Je salue votre sens du détail.

**Christian LANCRENON**

J'ai une question qui concerne la thermographie aérienne. Vous dites qu'il s'agit d'un outil de sensibilisation du grand public aux déperditions d'énergie par les toitures. Un peu plus bas, on voit que cela a été fait les nuits des 4 et 5 mars 2013 afin d'enregistrer les données.

Pourquoi les mesures ont-elles été faites la nuit ? Tous les locaux communaux sont fermés. J'imagine qu'il y a une raison technique.

**Florence PRESSON**

S'agissant de « Carapattes », la Ville est facilitatrice, mais ce dispositif reste une initiative des parents d'élèves. Il y a quatre ans, une expérimentation a été menée du mois d'avril à juin dans l'école du petit Chambord. Elle était portée par les parents avec une forte sensibilisation. Ce fut un véritable succès. Mais le projet a été restructuré. Initialement, quatre lignes distinctes existaient. À l'usage, les parents ont fait la synthèse qu'une seule ligne avec un tracé particulier

était préférable. Les parents qui ont porté ce projet l'ont mis en place à la rentrée suivante et l'ont très bien transmis aux parents qui leur ont succédé. D'année en année, la transmission a été organisée. Mais cela reste une volonté des parents d'élèves. Lorsque le sujet du risque de la voiture autour de l'école est évoqué, j'évoque à chaque fois l'existence de ce dispositif « Carapattes » en insistant sur le fait qu'il peut être mis en place dans chacune des écoles. Cela n'a pas rencontré de succès.

En revanche, cette année, deux parents d'élèves de deux écoles de Sceaux nous ont sollicités. Avec la chargée de mission développement durable, nous avons organisé la présentation du dispositif en présence des parents d'élèves du petit Chambord qui avait de l'expérience sur le sujet. Toutes les informations sont entre les mains de ces parents qui vont peut-être se mobiliser pour qu'il y ait une expérimentation dans les autres écoles l'année prochaine. La Ville sera toujours facilitatrice d'une expérience de ce type.

S'agissant de la diminution de la subvention à l'achat d'un VAE, je crois qu'il y a une diminution progressive qui est prévue d'année en année. Patrice pourra répondre sur le sujet.

S'agissant de la thermographie, pour que des avions puissent survoler la ville et faire ces repérages, il est en effet indispensable d'avoir les autorisations de vol de toutes les instances nécessaires. Or, ces autorisations sont délivrées uniquement pour la nuit. Certaines personnes ont regretté que les mesures aient été prises durant une période de vacances scolaires. Il a été répondu que tout le monde ne coupait pas le chauffage au moment de partir en vacances. De la même façon, le chauffage des locaux communaux n'est pas coupé chaque nuit. L'information communiquée est tout de même le reflet d'une certaine réalité. Le responsable Info énergie présent sur la ville a précisé que cela nécessitait un accompagnement. Ainsi, une toiture en Shingle semble ne pas indiquer de déperdition, alors qu'il peut y en avoir. Je veux souligner que nous sommes la seule ville de la CAHB à avoir présenté la cartographie complète de la CAHB et de la ville en présence de trois intervenants qui donnaient des explications. De nombreux rendez-vous pris ont ensuite été par des particuliers et des responsables de copropriété.

### **M. le maire**

S'agissant des véhicules électriques, ils sont effectivement destinés à remplacer des véhicules thermiques. Nous remplaçons peu à peu nos véhicules thermiques par des véhicules électriques. Nous en avons déjà eu par le passé, mais ce n'était pas très concluant, leur autonomie étant très faible. Aujourd'hui, l'autonomie est beaucoup plus importante. Cela semble bien fonctionner, sauf dans le cas de véhicules portant des charges importantes.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Adhésion au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire).**

**Othmane KHAOUA**

Depuis 2013, la Ville s'est engagée dans une démarche visant le développement de l'économie sociale et solidaire à Sceaux.

L'économie sociale et solidaire a pour objectif de démontrer que l'activité économique est pleinement compatible avec la redistribution équitable des richesses entre populations, territoires et générations. Cette vision de l'économie s'inscrit dans les principes du développement durable dans le sens où elle se veut sociale et solidaire, et replace l'humain au cœur des préoccupations économiques. Elle repose sur des projets économiques viables qui ont une démarche citoyenne. L'économie sociale et solidaire a ainsi la volonté d'entreprendre collectivement en privilégiant la solidarité et l'utilité sociale par rapport au profit.

Dans cette optique, la ville de Sceaux a d'ores et déjà amorcé un développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire via notamment la création d'une AMAP ou encore l'aménagement d'un Jardin Partagé. Plus récemment et conformément à la démarche « Parlons ensemble de Sceaux » qui a mis en exergue l'attachement des Scéens au développement de démarches et d'activités sur l'économie sociale et solidaire, elle s'est engagée à mieux faire connaître le champ des activités économiques sociales et solidaires sur le territoire de la commune et à mieux mobiliser les ressources existantes en faveur de la création et du développement de telles activités. En 2013, elle a également adhéré à l'Atelier, centre de ressources régional en matière d'économie sociale et solidaire. Enfin, la Ville participe au mois de l'économie sociale et solidaire avec l'organisation d'une journée dédiée à l'ESS.

Au plan national, des collectivités ayant conduit des réflexions similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs. Une association loi 1901 regroupant les communes, pays, conseils généraux et régionaux intéressés a été créée. Cette association dénommée Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire a vocation à :

- ✓ Promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie sociale et solidaire,
- ✓ constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu d'appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le

- développement des démarches et d'outils communs,
- ✓ contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes,
- ✓ élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes.

Dans la mesure où la Ville s'engage de manière déterminée dans la démarche de développement durable et dans la volonté de développer des initiatives en lien avec l'économie sociale et solidaire sur son territoire, il est nécessaire et pertinent qu'elle s'appuie sur des partenaires et un réseau permettant notamment l'échange d'informations, de bonnes pratiques et l'obtention d'appuis méthodologiques, tel que le propose le RTES.

La cotisation annuelle est fixée à 300 € pour les collectivités territoriales de moins de 30 000 habitants.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de l'adhésion de la Ville au RTES et de désigner son représentant au réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

#### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

#### **Christian LANCRENON**

Vous touchez là un point sensible. La dernière fois, j'avais argumenté sur l'économie sociale et solidaire et je crois que nous n'en avons pas vraiment la même définition.

Il y a deux aspects de l'économie sociale et solidaire et j'aimerais que cela soit clair. Il n'y en a pas qu'un seul aperçu. Or, j'entends ici qu'il n'y en a qu'un. Ce n'est pas forcément le mien, même s'il faut les deux.

Je participe depuis 15 ans à l'économie sociale et solidaire, depuis la création de Hauts-de-Seine Initiative, qui est devenue une référence en France. J'apprends dans cette délibération que la Ville s'est engagée aujourd'hui dans une démarche visant ce développement en 2013. C'est en fait en 1999, à la naissance de Hauts-de-Seine Initiative que la Ville s'est engagée dans une telle démarche. Certes, c'était avant-gardiste à l'époque. Mais nous nous sommes vraiment engagés lors de la création de Hauts-de-Seine Initiative. Il y en a d'ailleurs une antenne dans le sud du département à Fontenay-aux-Roses.

Je sais qu'il ne faut pas faire de politique nationale, mais l'association à laquelle vous proposez d'adhérer est nationale. Et il y a des choses qui sont choquantes. La présidente est Christiane Bouchart, conseillère municipale PS de Lille. Pourquoi pas ? Lionel Rainfrey, président de Hauts-de-Seine Initiative, est bien UMP. Il n'y a donc aucun souci. Mais au sein de HDSI, nous avons pris soin de nous entourer d'élus de tous bords, de chefs d'entreprise au conseil d'administration, de banquiers, d'anciens responsables comme Christian Sautter, ancien ministre socialiste qui est à la tête de France Initiative, affiliée à HDSI.

Or, Christiane Bouchart met en avant les sociétés coopératives d'intérêt collectif, les SCIC, avec la possibilité pour les collectivités d'intervenir au capital jusqu'à 50 % et la reconnaissance légale de la subvention. Ce n'est pas uniquement cela l'économie sociale et solidaire. Il y a un grand risque de déresponsabilisation des créateurs. Il faut bien qu'à un moment, toute création puisse vivre de ses propres ailes sans dépendre des deniers de l'État, surtout au vu des déficits actuels.

On ne compte pas moins de 20 personnes dans le conseil d'administration de RTE. Ce qui me choque, c'est que ces 20 personnes appartiennent soit au PS, soit aux Verts. Aucune n'a une expérience dans le privé et aucune n'a d'expérience de création d'entreprise. Où va-t-on ? L'économie sociale et solidaire, ce n'est pas que le mot solidaire. Il s'agit d'aider les gens, de leur mettre le pied à l'étrier en leur accordant des prêts bancaires, en sélectionnant des dossiers, en les coachant, en prenant des parrains-chefs d'entreprise. Ce n'est pas uniquement le côté social.

Aujourd'hui, 19 juin, s'est déroulée la Matinale de l'économie sociale et solidaire organisée par le journal l'Humanité à Paris, sous l'égide de l'association à laquelle vous proposez d'adhérer. L'animateur était Jean-Philippe Milésy dont on connaît l'engagement politique à gauche toute. Il ne compte que sur les pouvoirs publics, et uniquement sur les pouvoirs publics, pour obtenir toujours plus de subventions. Ce n'est pas cela l'économie sociale et solidaire. Je cite les administrateurs de la RTE. « Il faut réparer les dégâts causés par l'économie classique. Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire permet de poser de nouvelles balises, de nouveaux repères sur ce que peut être et doit être une nouvelle manière de consommer et de produire en respectant les hommes et leur territoire. Il ne s'agit rien de moins que de changer le monde, et donc la ville ». Quand j'entends cela, je prends peur. « L'ESS porte un autre modèle de développement. Il s'agit de mettre de la démocratie dans l'économie », comme s'il y avait une bonne et une mauvaise économie. Je trouve cela extrêmement choquant. Cette approche est pour moi totalement insupportable.

J'avais déjà dénoncé les dérives politiques lors de l'exposition et les débats très engagés qui avaient été organisés ici même et à l'ancienne mairie. M. le maire, est-ce Pauline Véron,

adjointe au maire de Paris et membre du conseil d'administration de RTES, qui vous a motivé à adhérer à cette association ? On peut se le demander.

Lorsque j'étais adjoint, je ne pouvais obtenir quelques centaines d'euros pour Hauts-de-Seine Initiative, qui en avait pourtant bien besoin. Vous prétextiez, M. le maire, que ce n'était pas du ressort de la Ville. Et je vois que l'on adhère aujourd'hui à une association totalement orientée politiquement, criant « haro » sur ces horribles entreprises classiques qui exploiteraient l'homme et ne penseraient qu'à l'argent, à les entendre. C'est tout de même incroyable ! Le comble est que, *in fine*, leurs subventions dépendent de l'économie classique. C'est quand même fou !

Je voterai tout de même pour cette délibération, mais en émettant le souhait que des associations ne servent pas de prétexte pour véhiculer des messages totalement anticapitalistes et antiéconomiques primaires.

### **Claude DEBON**

J'interviendrai d'un point de vue plus technique. En octobre, nous avons voté une cotisation pour l'Atelier, une association régionale. La subvention était de 500 €. Ce n'est pas ce que représente le coût de la cotisation, mais pourquoi en rajouter encore ?

J'ai relu la note de présentation de cette délibération d'octobre. En termes d'objectifs, je n'ai pas vraiment vu de différences radicales entre ces deux organisations. Qu'est-ce que cela apporte de plus ?

### **Othmane KHAOUA**

Je vais faire un bref récapitulatif pour clarifier les choses. Le RTES réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Le RTES agit pour promouvoir des initiatives des territoires, agit pour valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées, agit pour favoriser le transfert des bonnes pratiques à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations. Il agit enfin pour rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre. Plus généralement, il s'agit de développer avec l'ensemble des acteurs un autre mode de développement qui, échappant à la seule logique marchande, est en capacité d'apporter des réponses aux défis économiques, sociaux et écologiques.

Le RTES est également à l'initiative et signataire de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS. Cette déclaration a été signée par l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France,

l'Assemblée des communautés de France, l'Association des maires de grandes villes de France et l'Association des maires ruraux de France.

De plus, en 2013, le réseau RTES rassemblait près de 110 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Parmi les collectivités qui composent le RTES et qui sont les plus actives au sein de ce réseau, nous trouvons la municipalité de Bordeaux, dont le maire est M. Alain Juppé qui, comme tout le monde le sait, est bolchevique. Nous trouvons également le conseil général des Hauts-de-Seine avec, comme élu représentant au sein du RTES, M. Jean Sarkozy, en personne, qui, comme tout le monde le sait, est bolchevique.

En vérité, M. Lancrenon, derrière toutes ces gesticulations, derrière ces anathèmes, ces propos et ces procès d'intention, il y a rien d'autre que l'expression d'une profonde frustration qui puise sa source dans le fait que l'économie sociale et solidaire, vous l'avez rêvée, mais qu'à Sceaux, c'est nous qui l'avons faite.

### **Christian LANCRENON**

Bien évidemment, je ne peux pas laisser passer cela. Le public l'aura bien compris et j'espère que mes collègues UMP l'auront bien compris. J'apprécie votre soutien, M. Brunelle. M. Tamby est absent, mais vous étiez complètement d'accord avec moi lors du premier mandat. Ne dites pas le contraire, M. Brunelle. S'il vous plaît, un peu de tenue !

Mes propos ne concernaient pas du tout ce que vous dites. Vous avez bien préparé votre réponse sachant que j'interviendrai. Il ne s'agit pas de communisme ou de bolchevisme. Ce qui me choque, c'est que l'économie sociale et solidaire ne touche que cet aspect social et solidaire. Il faut que cela s'inscrive dans l'économie classique. On met le pied à l'étrier à des gens qui créent leur entreprise, mais il faut que celle-ci soit viable à terme. On n'est pas là pour véhiculer des doctrines selon lesquelles l'économie classique et l'entreprise sont faites pour le profit et pour écraser l'humain.

L'économie sociale et solidaire est très importante dans les hôpitaux. Il n'y a pas de notion de profit. Mais ce n'est pas que cela. Je suis favorable à l'adhésion à RTES, ne me faites pas de procès d'intention. Mais ce qui me choque, c'est que sur 20 membres du conseil d'administration, il y a 10 élus PS complètement encartés contre l'économie de marché et 10 élus Verts. Chez HDSI, il y a des socialistes, des UDI et des UMP. C'est cela qui me choque. Ne me faites pas de procès d'intention. Je sais qu'Alain Juppé est membre de RTES, et tant mieux. J'émetts le souhait ici que la Ville de Sceaux rentre au conseil d'administration. Et pourquoi pas M. Laurent. Vous pourrez ainsi enrichir votre réseau pour prendre la présidence de l'AMF.

**M. le maire**

Merci de votre soutien, M. Lancrenon.

**Christian LANCRENON**

Vous avez bien préparé votre réponse en me cherchant sur ce terrain alors que l'on ne peut pas faire plus social et solidaire que moi. Je trouve cela extrêmement choquant ! Cela fait 15 ans que je m'investis là-dedans. Vous pouvez rire, mais je trouve cela proprement scandaleux que vous récupériez et que vous envisagez l'économie sociale et solidaire sous un angle politique franchement orienté, dans un sens qui ne me plaît pas.

**M. le maire**

Cela ne vous plaît pas, mais cela plaît aux autres. Et nous sommes majoritaires.

**Florence PRESSON**

Je voulais juste dire à M. Lancrenon de reprendre ses notes sur les SCIC. Vous avez précisé que les collectivités fonctionnaient à 50 % du capital. C'est complètement faux, puisque la limitation est actuellement à 20 %.

Par ailleurs, vous oubliez de dire qu'une SCIC est gérée par un ensemble de collègues. Parmi ces collègues, la collectivité ne représente pas plus de 20 % du capital, le reste étant partagé entre des salariés, des producteurs, des consommateurs et des associations diverses et variées.

**Christian LANCRENON**

Je ne suis pas d'accord avec vous. Reprenez vos notes, Mme Presson. Appelez Mme Bouchart, présidente du RTES, elle vous confirmera que c'est bien 50 %, ou alors elle dit n'importe quoi dans ses interviews, ce qui est possible.

**M. le maire**

Étant donné que nous n'avons pas connaissance de l'interview de Mme Bouchart, nous ne pourrions pas trancher ce soir à moins de demander une suspension de séance pour rechercher l'information sur Internet.

Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui propose d'accroître la visibilité de la ville de Sceaux dans ce domaine dans lequel nous souhaitons accentuer notre investissement. Il est vrai que la date de 2013 n'est pas exacte. Nous sommes acteurs de l'économie sociale et solidaire depuis beaucoup plus longtemps. Nous sommes investis depuis longtemps, mais nous souhaitons accroître notre visibilité. Il est important d'être un territoire qui compte. Par là

même, le territoire de Sceaux comptera un peu plus. Cela ne peut être que profitable aux Scéens.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Il nous faut désigner le représentant de la Ville au RTES. M. Lancrenon, je ne suis pas candidat, mais je propose la candidature d'Othmane Khaoua.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Othmane Khaoua est désigné à l'unanimité.*

### **Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos électriques.**

#### **Patrice PATTEE**

Nous affichons depuis longtemps une politique en faveur du développement durable. Cet engagement a été réitéré dans le cadre de l'élaboration du PLU et du PADD. La Ville souhaite en effet promouvoir sur son territoire les circulations douces et le partage de l'espace public. Je crois pouvoir dire que nous commençons à mesurer les effets de cette politique lorsque nous nous déplaçons dans la ville.

Aujourd'hui, le vélo commence à faire consensus. Je voudrais citer en particulier le plan d'action pour la mobilité active que le ministre a présenté en ce début d'année. Le vélo contribue à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, contre la pollution par les micro-particules et les Nox, contre la pollution sonore et offre quotidiennement un temps d'activité physique indispensable au maintien de la vitalité.

Nous n'avons pas voulu exclure des bienfaits du vélo toute une partie de la population. En effet, la topographie vallonnée de notre territoire ou les conditions physiques peuvent décourager certains à enfourcher le vélo. Nous avons donc voulu profiter de l'arrivée du vélo à assistance électrique sur le marché pour encourager la pratique du vélo.

En 2011, nous avons décidé, à titre expérimental, et pour une durée de 1 an, de subventionner les personnes tentées par l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Au terme de cette première année d'expérimentation, et après avoir subventionné 36 achats de VAE, nous avons interrogé les bénéficiaires de cette subvention.

Les retours ont été très positifs. Il apparaît en effet que la plupart de ces nouveaux cyclistes ont changé de mode de vie. Ils se déplacent en vélo sur la ville, mais l'utilisent également pour se rendre au cœur de Paris.

Le conseil municipal a décidé de renouveler cette aide à l'achat d'un VAE en 2012 en plafonnant l'aide à 200 € au lieu de 300 € la première année. Cette diminution du plafond est justifiée par la diminution du prix d'achat du VAE.

Un questionnaire a de nouveau été adressé en 2014 aux bénéficiaires de la subvention depuis 2011. Les retours nous ont encouragés à poursuivre cette politique.

Depuis 3 ans, nous avons délivré 81 subventions, soit 27 subventions par an, pour un montant de 17 600 €, somme modeste en regard des bienfaits retirés.

Les retours aux différents questionnaires font apparaître que le VAE est fréquemment utilisé pour les déplacements domicile-travail.

Nous sommes donc encouragés à poursuivre ce dispositif d'aides à l'achat de VAE selon les mêmes modalités : une subvention à hauteur de 20 % du prix d'achat, plafonnée à 200 €.

### **Hervé DOUCERON**

Trois remarques. Je ne vois pas pourquoi l'on n'impose pas de critères d'âge ou de condition physique. On incite éventuellement des personnes âgées, mais je suis toujours un peu désolé de voir des jeunes de 20 ans utiliser ce dispositif.

Par ailleurs, pourquoi ne pas subventionner des vélos standards si l'objectif est d'inciter à la pratique du sport ?

Dernière remarque : 5 000 € pour 27 bénéficiaires. C'est déjà une grosse somme que l'on pourrait probablement utiliser différemment dans d'autres dispositifs d'aide.

Par conséquent, le groupe VDS votera contre cette délibération.

### **M. le maire**

Nous prenons note du vote du Groupe VDS qui n'existe pas, puisque vous n'avez pas déposé de déclaration de groupe.

### **Benjamin LANIER**

34 bénéficiaires ont reçu une subvention supérieure à 200 €, soit 40 % des bénéficiaires. En fonction de quels critères les subventions sont-elles attribuées ? Il serait peut-être bien d'intégrer des critères sociaux.

Par ailleurs, nous souhaitons que l'aide soit plafonnée à 300 €, ce qui serait plus incitatif.

**Patrice PATTEE**

Aucun jeune de 20 ans n'a demandé de subvention.

**Hervé DOUCERON**

Ils utilisent pourtant des VAE.

**Francis BRUNELLE**

Il faut interdire le vélo électrique aux jeunes, M. Douceron.

**Patrice PATTEE**

Nous avons souhaité avoir un dispositif simple. Avoir des critères sur la condition physique nous semblait compliqué. On ne s'imaginait pas mesurer la taille des mollets des bénéficiaires. Il nous paraissait également compliqué de prendre en compte le quotient familial.

Nous sommes encouragés à poursuivre cette politique d'aide, car nous constatons des résultats positifs dans les modes de déplacement. Les gens qui ont un VAE se déplacent de plus en plus loin. Il ne faut pas se priver de tout ce qui peut contribuer au report modal sur le vélo, quelles que soient les conditions de ressources des bénéficiaires.

Les retours des questionnaires montrent que cet argent n'est pas distribué aux personnes les plus fortunées.

**Christian LANCRENON**

D'autres villes de la CAHB ont-elles le même système ? Pourrait-on envisager de porter un tel dispositif au niveau de la CAHB ?

**Patrice PATTEE**

Je ne siège pas à la CAHB, mais je crois savoir que cela a été envisagé. Pour des raisons que j'ignore, cela n'a pas abouti.

**Chantal BRAULT**

Cela a été mis au débat, mais cela n'a pas abouti, parce qu'il n'y a pas eu de consensus général.

**Hervé DOUCERON**

Une fois de plus, pour couper court à l'ironie et aux railleries, je répète que l'on finance probablement des gens qui de toute façon auraient acheté un vélo électrique et qu'il serait souhaitable de mettre des critères d'âge et de revenus. Cela me paraîtrait sain.

**Patrice PATTEE**

L'une des questions posées dans le questionnaire adressé aux bénéficiaires portait sur le fait de savoir si la subvention avait été un élément déclenchant de l'achat du VAE. La réponse a été majoritairement affirmative. La deuxième question portait sur le fait de savoir si les bénéficiaires avaient encouragé leur entourage à la pratique du VAE. La réponse a été également affirmative. Cette politique a été démultipliée.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon ) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron). .*

**XIII- RESSOURCES HUMAINES****Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administratives, animation, culturelle, médico-sociale, sportive et technique.****M. le maire**

Il s'agit de l'adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs. Nous créons et supprimons le même nombre de postes. Nous adaptons le tableau des effectifs lié à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel. Nous adaptons le tableau des effectifs suite à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant. Nous adaptons également le tableau des effectifs pour des avancements de grade et pour un changement de filière. Il s'agit notamment d'une

puéricultrice, cadre de santé devenue attachée territoriale et une ATSEM devenue adjointe technique.

Au total, cela se traduit par la diminution d'un poste. Nous passons ainsi de 445,36 à 444,36 équivalents temps plein autorisés.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

J'en reviens toujours à ce fameux coefficient de rigidité des charges. Le delta de -1 poste n'est pas significatif. Nous voterons contre cette délibération.

### **Claude DEBON**

Je voulais vous faire une demande. Cette délibération apparaît à chaque conseil municipal. Je souhaiterais que vous nous fassiez une communication sur votre politique de ressources humaines. On sait bien qu'il s'agit d'un point sensible. On en entend beaucoup parler dans le cadre des dépenses des collectivités. Je pense qu'il serait tout à fait utile d'y voir plus clair. Aucun élément n'a été donné pendant la campagne sur le sujet. Il me semble que ce serait une bonne chose de comprendre mieux cette politique, de la rendre plus transparente. Cela éviterait peut-être un certain nombre de problèmes. Évidemment, cette demande n'est pas une remise en cause des compétences des personnels de la collectivité.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

J'avais deux questions sur la politique des ressources humaines de Sceaux. La première concerne le seuil légal de 6 % de personnes en situation de handicap. Je voulais savoir si vous le respectiez.

La deuxième question porte sur la parité hommes/femmes sur les salaires et les postes à responsabilité.

### **M. le maire**

Mme Debon, dans tout le département, vous ne trouverez pas une seule collectivité ayant donné plus d'informations au conseil municipal que Sceaux sur la gestion des ressources humaines. Nous suivons lors de chaque séance du conseil municipal le tableau des effectifs pour bien prendre en compte toutes les modifications. Cela se fait généralement en fin d'année dans les autres collectivités. Dans de nombreuses collectivités, les postes créés ne sont pas supprimés alors que nous essayons d'être au plus proche de la réalité. Je ne connais aucune collectivité

ayant publié un organigramme aussi clair avec, service par service, le nombre de postes créés et occupés. Cet organigramme est disponible sur le site internet de la Ville.

Nous vous communiquons tous les deux ans un bilan social avec toute une série de chiffres. Il serait d'ailleurs bon de l'envoyer à tous les nouveaux élus. Un certain nombre des questions posées trouvent là leur réponse.

Par ailleurs, je n'accepte pas le ton de votre question qui laisse à penser que l'on fait un peu ce que l'on veut. Vous êtes plus informés que n'importe où ailleurs. Je vous le dis et vous devriez le reconnaître. Nous communiquerons le bilan social avant la fin de l'année. Vous aurez ainsi un certain nombre d'informations et nous pourrions discuter de politique des ressources humaines en matière de régime indemnitaire, en matière de promotion, etc.

S'agissant de la question de M. Alaoui-Benhachem, nous sommes très proches des 6 %, à 5,6 % à la Ville et à 6 % au CCAS. En ce qui concerne la parité, prenez l'organigramme de la Ville et vous vous apercevrez que sur les 9 postes de direction, 7 sont occupés par des femmes.

#### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

La parité n'est par conséquent pas respectée, car cela marche dans les deux sens.

#### **M. le maire**

Je suis président de la formation spécialisée numéro trois du Conseil commun de la fonction publique qui porte notamment sur la parité. Je suis donc particulièrement sensibilisé à la question. Si je ne l'étais pas, ma voisine ne manquerait pas de me rappeler à mes devoirs, de même que mon épouse.

#### **Chantal BRAULT**

M. le maire, permettez-moi de rappeler la charte égalité hommes/femmes que nous avons votée et signée.

#### **M. le maire**

Mais vous avez raison de souligner qu'il s'agit d'une préoccupation qui doit rester constante.

#### **Hervé DOUCERON**

Je m'étonne du ton assez ferme que vous avez employé avec Mme Debon. Tous les documents que vous avez cités sont des documents descriptifs d'une situation et ne font nullement une politique proprement dite. Je pense que la question de Mme Debon mérite donc d'être relayée.

Ma deuxième remarque porte sur le projet de délibération exprimé en équivalents temps plein. Serait-il possible de l'exprimer en variation de la masse salariale induite par les changements ? On a un peu l'impression d'une évolution des effectifs calquée sur l'évolution des carrières sans que l'on ait vraiment une évaluation stricte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

**M. le maire**

Vous demandez deux choses différentes. Vous demandez d'abord si l'on a une bonne gestion de nos ressources humaines. Je connais votre réponse : elle est négative. Il n'est donc pas utile de vous donner des éléments supplémentaires.

Vous demandez ensuite l'incidence budgétaire des différentes mesures prises. Ce n'est pas facile à faire. On peut dire que la promotion d'un agent entraîne un surcoût, qui est d'ailleurs parfois très limité. Mais il se peut qu'un agent chevronné soit remplacé par un jeune d'un grade supérieur, mais moins bien payé en raison de son âge. Ce que vous demandez est assez compliqué à faire, mais n'en tirez pas de conclusions hâtives. Ces changements ne sont pas tous porteurs de surcoûts. Certains sont même porteurs de coûts inférieurs.

**Hervé DOUCERON**

Excusez-moi de vous interrompre, mais dans la fonction publique de l'État, l'évaluation se fait à l'échelon moyen du grade concerné. On peut adopter le même principe.

**M. le maire**

Mais nous ne sommes pas la fonction publique de l'État. Cela n'a rien à voir.

**Hervé DOUCERON**

Effectivement, la fonction publique de l'État stagne alors que la fonction publique territoriale explose.

**M. le maire**

La fonction publique territoriale rend des services de plus en plus importants. C'est la raison pour laquelle les effectifs sont de plus en plus importants. Je suis étonné que vous puissiez confondre de manière aussi simpliste fonctionnaire et coût. Les fonctionnaires coûtent, mais produisent du service. Ils ne représentent pas qu'un coût.

**Hervé DOUCERON**

D'où la demande d'évaluation des besoins pour mettre en adéquation les deux.

**M. le maire**

Les besoins sont correctement dimensionnés aux politiques suivies.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron) et 1 abstention (Christian Lancrenon).*

**Droit à la formation des élus**

**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération que nous devons prendre pour pouvoir affecter des crédits à la formation des élus. Les frais de formation ne peuvent pas dépasser un plafond égal à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Il est proposé au conseil municipal de décider de ce droit à la formation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Claude DEBON**

Je sais que ce droit à la formation n'est pas toujours utilisé, ce qui est tout à fait dommage. Je me demandais s'il avait été utilisé lors de la dernière mandature.

**M. le maire**

Il n'a pas été utilisé à son maximum, mais il l'a été. Et vous pouvez également l'utiliser.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Fixation du nombre de représentants du personnel pour l'organisation du Comité technique.**

#### **M. le maire**

Jusqu'à la loi de 2012, nous avons un comité technique paritaire comprenant autant de représentants de l'employeur que de représentants des organisations syndicales. La parité obligatoire ayant été supprimée par la loi, il est proposé dans cette délibération de conserver cette parité au sein du comité technique.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter la composition de 6 membres titulaires de représentants du personnel et 6 membres de représentants de la collectivité, d'adopter donc la parité numérique.

Par ailleurs, les dispositions de la loi de 2010 disposent que pour que les représentants élus de la collectivité membres du comité prennent part au vote des avis, il convient que le conseil municipal en ait préalablement décidé.

Ces représentants du conseil sont nommés par le maire et ne donnent pas lieu à un vote.

Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je vois qu'il est possible d'avoir 4 à 6 représentants. Pourquoi prenez-vous 6 représentants et non pas 4 ? Plus il y a de monde, et plus c'est compliqué.

#### **M. le maire**

Nous avons proposé aux organisations syndicales d'avoir 6 représentants. C'était leur demande et nous n'avons pas de raison de ne pas la satisfaire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la Ville et le centre communal d'action sociale.****M. le maire**

Il s'agit de mutualiser le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail entre la Ville et le CCAS. Ces administrations étant très imbriquées, cela relève de la sagesse. Cela fonctionnait déjà ainsi par le passé, mais nous devons à nouveau délibérer en début de mandat.

**Hervé DOUCERON**

Je ferai la même remarque que celle que j'ai faite au conseil d'administration du CCAS. Je trouve regrettable que le CCAS ne soit pas plus autonome et plus visible. Les personnels du CCAS sont en effet atomisés dans les différents services de la Ville ce qui en gêne la visibilité et l'appréciation du fonctionnement et du service rendu.

Je ne suis pas forcément favorable au fait d'avoir un CHSCT commun, les objectifs d'une Ville et d'un CCAS n'étant pas les mêmes dans leurs attributions. Les modalités de financement des uns et des autres ne l'étant pas non plus d'ailleurs.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Quelles sont les conséquences d'un CHSCT commun sur le nombre d'élus ? Les élus actuels seront-ils reconduits ou y aura-t-il de nouvelles élections ?

**M. le maire**

Le CHSCT est composé de 4 membres, 2 représentants du personnel et de 2 représentants de la collectivité., choisi parmi les membres du CTP. On le réunit en général après le CTP.

Pour répondre à M. Douceron qui a l'excuse de la nouveauté dans le fonctionnement municipal, je dirais que le CCAS et la Ville ont des actions complémentaires qui ont à peu près le même objectif. Par ailleurs, le financement du CCAS est extrêmement simple. Il s'agit soit de redevances payées par les usagers, soit de subventions de la Ville. Il ne faut pas confondre le CCAS avec un établissement public médico-social, qui est soumis à d'autres règles. Le CCAS n'est rien de plus qu'une filiale de la Ville.

En revanche, il y a au conseil d'administration du CCAS un certain nombre de représentants d'organismes ou d'associations. Cela élargit la représentation de la société civile. C'est à peu près la seule différence entre le CCAS et la Ville.

Par ailleurs, les personnels relevant du CCAS ne sont nullement éclatés. Ce sont essentiellement des personnels travaillant en direction du maintien au domicile et du service de soins à domicile à la résidence des Imbergères. Ils sont au contraire totalement affectés dans ces services. Nous les considérons comme du personnel municipal. Ils se considèrent eux-mêmes comme du personnel municipal.

**Hervé DOUCERON**

Je ne peux pas laisser dire des choses erronées. Vous dites que le CCAS n'est pas un établissement médico-social. Il a pourtant ses règles propres inscrites au Code de l'action sociale et des familles. Il est par ailleurs porteur de services médico-sociaux.

**M. le maire**

Je suis désolé, mais vous faites erreur.

**Hervé DOUCERON**

Le SSIAD est un service médico-social.

**M. le maire**

Il pourrait tout aussi bien être un service de la Ville soumis à une nomenclature et une comptabilité spécifiques. Le CCAS en tant que tel n'est pas différent. De la Ville.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon ) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

**M. le maire.**

M. Campan, votre abstention me déçoit car il s'agit d'une action de mutualisation.

**Proposition d'un candidat élu en vue de la constitution du Conseil de discipline de recours du Centre interdépartemental de gestion.****M. le maire**

Le conseil de discipline de recours est placé auprès du CIG de Petite couronne. Il est compétent pour l'ensemble des collectivités de la région Île-de-France. Il est composé de représentants des collectivités et des établissements publics territoriaux des départements du ressort de l'instance et de représentants du personnel.

Il est nécessaire de renouveler les membres représentant les communes au sein de cette instance.

Le président du conseil de discipline de recours désigne par tirage au sort les trois titulaires et les trois suppléants de ce collège, à partir d'une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner l'élu en charge de figurer sur ladite liste. Il est proposé la candidature de Mme Roselyne Holuigue-Lerouge.

Est-ce que vous avez des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon ) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

**XIV- AFFAIRES FINANCIÈRES****Adoption du compte administratif 2013.****Isabelle DRANCY**

Nous avons voté le budget 2013 le 28 mars 2013. Il vous est soumis aujourd'hui l'approbation du compte administratif 2013. Ce compte administratif rapproche les prévisions et les autorisations qui ont été inscrites dans le budget par rapport à ce qui a été réalisé.

Le compte administratif 2013 a été arrêté à la somme de 46 046 501,73 € en recettes et de 42 678 615,82 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Au vu des éléments du compte administratif 2013, le résultat pour la partie fonctionnement de 2013 s'élève à 1 246 540,02 €. À ce résultat, il convient d'ajouter les résultats des années antérieures qui s'élèvent à 1 929 434,7 €, soit un résultat à affecter de 3 175 974,9 €.

Parallèlement à ce résultat de fonctionnement, il y a un solde d'exécution pour la partie investissement qui présente un déficit de 2 431 928,22 € avec un solde des reports d'investissement de 2 817 917,80 €, soit un solde d'exécution positif de 385 989,58 €.

On constate que la marge d'erreur est assez faible.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons voté contre ce budget. Sa réalisation montre que l'équilibre du budget d'investissement se fait par un emprunt de pratiquement 8 millions d'euros et que l'équilibre 2014 se fera par la vente des « bijoux de famille » du 7 rue des Clos Saint-Marcel et 34 Boulevard Desgranges.

J'aimerais que l'on se rende compte que l'annuité est énorme : 1,6 M€ d'intérêts et 3,2 M€ du capital, soit 4,8 M€ au total, sachant que la taxe foncière et la taxe d'habitation font environ 8,5 M€ chacune.

J'ai toujours un problème avec votre façon de comptabiliser la dette. En page 11 du rapport, vous annoncez 53,82 M€. Le trésorier annonce 58 M€. J'ai bien vu que vous aviez ajouté une somme dans le compte administratif pour vous raccorder au 58 M€ annoncés par le trésorier, mais il n'en reste pas moins que la dette est de 53,8 M€ et qu'elle est comptabilisée par le trésorier à 58,4 M€.

Ce n'est même pas indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget. Il faut aller chercher cette information dans le compte administratif lui-même. Lorsque vous indiquez en page 11 du rapport que l'encours de la dette stabilisé au 31 décembre 2013 est de 53,8 M€, c'est une vision trompeuse des choses.

Je sais ce que vous allez me répondre, mais si quelqu'un a raison, c'est bien Bercy.

Sceaux, le 19 juin 2014

Vous annoncez une CAF de 2,5 M€. Le calcul est à peu près correct. Ce qui est ennuyeux, c'est que la capacité d'autofinancement nette des remboursements est négative de 731 542 €. J'ai toujours pensé qu'il était très ennuyeux d'avoir une CAF nette des remboursements négative.

Finalement, vous continuez d'emprunter et vous vendez les « bijoux de famille ». Les temps seront de plus en plus durs. Les choses seront donc encore plus compliquées dans les années à venir.

Vous pourrez toujours me répondre que la métropole du Grand Paris reprendra tout cela et que l'on ne verra plus rien. Ce n'est pas impossible.

### **Benjamin LANIER**

Je remercie Mme Drancy pour sa présentation rapide, claire et efficace. Comme nous n'étions pas là lors de l'élaboration de ce budget, nous nous abstenons. En revanche, par rapport à l'encours de la dette, je voulais avoir le détail des opérations qu'il reste à financer ?

### **Isabelle DRANCY**

La différence entre les 53,8 M€ et les 58 M€ figurant dans le document du trésorier est due au fait que nous ne connaissons pas encore les conditions définitives dans lesquelles nous allons nous endetter. Nous considérons que la dette n'est pas encore consolidée. Il faut qu'elle soit certaine dans son montant, dans son taux et dans sa durée.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Pourquoi le trésorier la compte-t-il alors ?

### **M. le maire**

Pour le trésorier, la définition de la dette à long terme comprend la dette consolidée et non consolidée. Si vous vous souvenez du budget, cette dette non consolidée d'un peu plus de 4 M€ était souscrite en avance en raison de bonnes conditions que nous n'avons pas voulu laisser passer. L'emprunt a été souscrit en avance et nous avons eu une trésorerie excédentaire du fait de cette souscription. Elle baissera à nouveau cette année. Cette différence figure bien au budget. Il y a un décalage dans le temps dans la prise en compte du compte administratif et du compte de gestion. C'est d'ailleurs ce qui milite pour la mise en place d'un compte financier unique souhaité par la DGFiP et par la Cour des Comptes, mais pas par la DGCL qui a toujours une approche budgétaire.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Dans la réalité, cela est dû.

**M. le maire**

Cela est dû, mais en face, il y a la trésorerie.

Que reste-t-il à financer ? Plein de choses. Chaque jour suffit sa peine. Le budget est en cours d'exécution.

Nous passons au vote sur le compte administratif. Je quitte la salle pour ne pas influencer l'assemblée.

*Le maire quitte la salle du conseil municipal à 23 h 40.*

**Chantal BRAULT**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante.

✓ Résultat de l'exercice 2013 (fonctionnement)		1 246 540,02 €
✓ Résultats antérieurs reportés	:	1 929 434,17 €
✓ Résultat à affecter (fonctionnement)	:	3 175 974,19 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	- 2 431 928,22 €
✓ Solde des reports d'investissement	:	2 817 917,80 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	:	385 989,58 €

Le conseil municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Jean-Sceaux, le 19 juin 2014*

*Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron) et 4 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon).*

*Le maire réintègre la salle du conseil municipal à 23 h 43.*

### **M. le maire**

Je remercie la majorité de sa confiance.

### **Approbation du compte de gestion 2013.**

#### **Isabelle DRANCY**

Le compte de gestion est établi par le trésorier public et comprend toutes les opérations qui ont été mouvementées au cours de l'exercice à l'appui des pièces justificatives.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- ✓ la situation au début de l'année, sous forme de bilan d'entrée,
- ✓ les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- ✓ la situation à la fin de l'année, sous forme de bilan de clôture,
- ✓ le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- ✓ les résultats de celui-ci.

La lecture des opérations passées au titre de 2013 n'appelle aucune observation, car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

On notera que l'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2013 à 204,3 millions d'euros, financé à hauteur de 70,3 % par des fonds propres.

Il est proposé de constater que les chiffres qui apparaissent au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2013.

### **M. le maire**

La délibération consiste à déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2013, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Comme d'habitude, nous voterons favorablement. Vous vous souvenez de nos discussions de 2009, lorsque vous aviez ajouté à notre demande le terme « sur la tenue des comptes ». Nous ne voulions pas que notre accord sur le compte de gestion soit considéré comme une approbation de la gestion générale issue du compte administratif.

**M. le maire**

Il y a peu de chance que nous considérions qu'un vote favorable de votre part sur le compte de gestion vaudrait approbation du reste.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).*

**Affectation du résultat budgétaire de 2013.****Isabelle DRANCY**

L'exécution du budget pour la commune en 2013 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 3 175 974,19 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 2 431 928,22 €. À ce déficit doit être ajouté le solde net positif des restes à réaliser qui s'élève à 2 817 917,80 €. On constate donc un solde net positif de 385 989, 58 € de la section d'investissement, qui ne présente donc aucun besoin de financement obligatoire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de reprendre la totalité, soit 3 175 974,19 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement et de l'inscrire en recette sur l'exercice 2014.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Juste une remarque de forme. Je vous remercie d'écrire vos chiffres avec une virgule. Je vois beaucoup de documents avec des points. Or, comme nous ne sommes pas anglo-saxons, j'apprécie que vous utilisiez des virgules et non des points.

Ceci étant, sur les 3 millions d'excédent, nous souhaitons qu'un million soit réaffecté à la réduction de la dette.

**M. le maire**

Et nous souhaitons garder un maximum de liberté.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron) et 4 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon).*

**Budget ville – exercice 2014 – approbation de la décision modificative n° 1.****Isabelle DRANCY**

Nous proposons une décision modificative au budget 2014 que nous avons voté avant les élections. Elle prévoit un abondement comptable de la section d'investissement de 174 000 €, justifié par un montant de 560 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment de réserve foncière, financé par un emprunt spécifique au titre du fonds foncier et une diminution des crédits ouverts pour les travaux de 386 000 € pour financer une moindre mise en réserve.

Il est à noter que ces modifications ne modifient en rien l'équilibre financier de 2014 arrêté antérieurement.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n° 1 au budget de la Ville, exercice 2014, mentionné au tableau annexé.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous voterons contre cette délibération par cohérence avec notre vote sur le budget et par cohérence avec notre vote sur la délibération de début de séance.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron) et 1 abstention (Christian Lancrenon).*

**XV- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport d'activités des services municipaux 2013**

**M. le maire**

Il s'agit de prendre acte de la communication du rapport d'activités des services municipaux 2013. Là encore, je ne suis pas convaincu que vous aurez ce type de rapport dans les autres collectivités du département.

Vous y trouverez une grande partie de l'activité des services. Cela vous donne des éléments d'information importants, notamment sur les volumes traités dans les services. Ces éléments sont plus ou moins détaillés selon les services. Il reste encore des efforts d'harmonisation à faire, mais cela donne une image assez intéressante.

L'organigramme figure en page 6 du rapport.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Gardez-le et consultez-le. Il contient beaucoup d'informations factuelles et importantes sur la Ville.

Sceaux, le 19 juin 2014

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI- VŒUX ET MOTIONS**

### **Vœu de soutien au projet d'organisation de l'exposition universelle de 2025 en France.**

#### **M. le maire**

Le premier vœu que je soumets au vote est un vœu de soutien au projet d'organisation de l'exposition universelle de 2025 en France.

Il a été mis en place, à l'initiative de Jean-Christophe Fromentin, député-maire de Neuilly, une association appelée EXPOFRANCE afin de promouvoir la candidature de la France à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025.

Cette association regroupe 16 grandes entreprises, 12 PME, 7 grandes écoles et universités et 12 partenaires institutionnels qui soutiennent déjà ce projet. Nul doute que d'autres partenaires les rejoindront. Un certain nombre d'élus soutiennent également ce projet. Je crois d'ailleurs que la mission parlementaire est coprésidée par le sénateur socialiste du Val-de-Marne, Luc Carnouvas.

L'objet de cette délibération est simplement d'affirmer que la ville de Sceaux, par son histoire, par sa place au sein du Grand Paris, par le fait qu'elle a sur son territoire de nombreux équipements universitaires ainsi que le Parc de Sceaux, a vocation à soutenir et à prendre une part active à une telle candidature.

Je ne rappellerai pas l'intérêt pour notre pays à accueillir cette exposition universelle. Il s'agit évidemment d'un intérêt d'image et d'attractivité, mais aussi de mobilisation des forces vives autour d'un grand projet.

Il est à noter que l'idée développée par EXPOFRANCE n'est pas de limiter l'exposition universelle à l'agglomération parisienne, mais également d'impliquer les grandes villes de province.

Il nous est apparu utile et intéressant que la ville puisse soutenir ce projet, comme l'ont déjà fait d'autres grandes villes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le vœu de soutien au projet d'organisation de l'exposition universelle de 2025 en France est adopté à l'unanimité.*

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.**

**M. le maire**

Il s'agit d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État. Il est en effet annoncé, après une diminution de 1,5 milliard d'euros en 2014, une diminution progressive allant jusqu'à 11 milliards sur l'année 2017, soit une baisse cumulée de près de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Il s'agit d'un montant considérable qui représente environ une année d'autofinancement brut de l'ensemble des collectivités territoriales.

Le bureau de l'AMF, composé à parité d'élus de gauche, de droite et du centre, a souhaité mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact de ces mesures.

Il est proposé aux communes d'adopter une motion qui figure en annexe de la délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Benjamin LANIER**

Votre formation politique, ou vos formations politiques, reprochent régulièrement à la gauche de dépenser trop d'argent public, de créer des dépenses supplémentaires. Mais lorsqu'il est proposé la mise en place d'un grand plan d'économies, il n'y a malheureusement plus personne. L'attitude du gouvernement est difficile, mais courageuse. Je pense notamment à la réduction du nombre des régions, et à terme des évolutions des départements. Il est évident que chacun doit prendre sa part, les communes et les intercommunalités également.

Cela va donc engendrer des choix, non pas sur le service public, comme vous l'indiquez dans votre note, mais, je l'espère, sur des dépenses que l'on peut qualifier de somptuaires. Je pense par exemple à l'enfouissement des réseaux.

Le gouvernement est en dialogue permanent avec les représentants des collectivités et l'AMF. Plutôt que de lancer des vœux politiques, je vous invite donc à travailler avec le gouvernement à cet acte de responsabilité courageux que les Français attendent, à savoir une maîtrise du budget de l'État.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Il me semble que dans cette affaire les communes et les intercommunalités paient une absence de réponse aux objectifs présentés lors de la création des intercommunalités. On nous les avait présentées comme des éléments permettant de mutualiser, de faire des économies et d'arriver à offrir un service en dépensant moins.

En ce qui concerne notre communauté d'agglomération, j'ai fait le calcul du total des budgets de la CAHB en 2003, lors de sa création, puis deux ou trois ans après. Il apparaît que nous avons largement explosé les dépenses.

Finalement, dans cette affaire, je crois que les communes et les intercommunalités doivent battre leur coulpe. Je pense que le gouvernement n'a pas tort d'essayer d'introduire un peu plus de rigueur de gestion sur l'ensemble de ces collectivités.

Pour notre part, nous voterons contre ce vœu.

**Christian LANCRENON**

Le gouvernement considère qu'une réduction de 11 milliards, soit 3,7 milliards par an de dotations financières entraînera un montant équivalent de dépenses en moins au niveau local. C'est pourtant loin d'être acquis quand on lit le vœu, comme si les messages ne passaient pas, comme si nous cherchions à nous voiler la face en nous persuadant que le pays allait bien.

Didier Migaud lui-même, à la tête de la Cour des comptes, dit avec une grande inquiétude que rien n'empêchera les collectivités de relever la fiscalité locale ou de recourir à l'endettement pour accroître le niveau de leurs dépenses. En fait, nous y sommes.

En émettant ce vœu, ne préparez-vous pas les Scéens à des augmentations des impôts que vous jugerez obligées en leur expliquant une fois de plus que ce n'est pas de votre faute, mais celle de l'État ?

Je rappelle que malgré le gel des dotations de l'État, les dépenses de personnel ont augmenté de 2,6 % dans les communes et de 7,2 % dans les intercommunalités. Au global, le déficit des administrations publiques locales s'est même creusé passant de 3,7 milliards en 2012 à 9,2 milliards en 2013. Pendant ce temps, le pays s'enfoncé.

Si nous continuons ainsi, des lois de finances locales nous pendent au nez. On nous obligera alors à fixer des objectifs de dépenses avec les mesures à prendre pour y parvenir. Toutes ces dotations baissent et continueront à baisser, nous le savons depuis des lustres. À nous de gérer de manière différente et raisonnable en anticipant ces baisses de dotations. Vous disiez tout à

l'heure que vous raisonnez sur l'avenir. Vous n'en donnez vraiment pas l'impression en ce qui concerne la gestion de la Ville.

En conclusion, si l'État géré par la gauche baisse ses dotations, ce n'est pas pour ennuyer la Ville de Sceaux, mais parce qu'il y est obligé. N'obligeons pas ce même État à prendre des mesures drastiques, lesquelles seraient sans doute bien douloureuses pour nous. D'autant qu'en termes d'impôts, tout le monde s'accorde à dire que le pays est au taquet.

Cela dit je voterai pour ce vœu. On ne peut que voter pour un vœu comme celui-là. Tant mieux si cela marche, mais j'en doute fortement.

### **M. le maire**

Je ne pense pas que ce soit le moment d'engager un grand débat sur les finances locales. Il y aurait énormément à dire. Nous avons une démarche à la fois pragmatique et solennelle. Pragmatique, parce que lorsque le gouvernement dit que les collectivités locales doivent se serrer la ceinture, ce sont en réalité les usagers du service public qui devront le faire. Cela aura forcément une répercussion soit sur le niveau du service public, soit sur le niveau de l'investissement, soit sur les deux.

Notre pays est devenu incapable de raisonner à long terme et d'investir. Ce fait n'est pas nouveau. Il suffit de voir la situation des transports en Île-de-France. Elle est due à un manque d'investissement depuis 20 ans. Il y a une espèce de reflux et de manque de confiance en l'avenir qui fait que l'on n'investit pas. Et cela ira en s'accroissant. Demain, les équipements publics seront en mauvais état, la voirie sera en plus mauvais état encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, des bâtiments ne seront plus entretenus. Or, nous avons beaucoup construit il y a 30 ans selon des normes qui ne sont celles pas d'aujourd'hui. Et nous sommes confrontés à la vétusté de ces bâtiments. Heureusement, à Sceaux, nous avons toujours mené une politique d'entretien du patrimoine assez active, mais nous avons régulièrement des toitures à refaire ou des travaux à mener sur des bâtiments vieux de 30 ou 40 ans.

Notre pays ne va pas non plus investir suffisamment dans les réseaux. Nous n'investissons même pas de quoi remplacer 1 % des réseaux d'assainissement par an. Or, les réseaux d'assainissement ont une durée de vie d'environ 50 ans. Il faudrait donc doubler les investissements.

On me dit que la dette est un handicap pour les conditions de vie de nos enfants. Peut-être, mais ne pas investir l'est encore plus.

En ce qui concerne les services publics, si l'on considère qu'il y en a trop en France, et notamment trop de services publics locaux, il suffit de le dire. C'est un choix politique. Nous

sommes pour la défense du niveau de service public que nous avons aujourd'hui. Nous l'avons dit pendant la campagne. Nous ne sommes pas pour un développement supplémentaire important, mais pour le maintien du niveau de service public. Nous sommes maintenant à quelques mois de la campagne. J'ai vu dans les propositions des uns et des autres un certain nombre de dépenses supplémentaires assez extraordinaires, mais aucune explication sur leur financement possible. Je conçois qu'en période de campagne, l'on fasse souvent de belles promesses. Nous, nous n'avons rien promis. Nous, majorité municipale, n'avons promis que, pour progresser, il faudrait que chacun travaille et que les gens donnent un peu de leur temps. Nous n'avons pas promis de nouveaux équipements. Je veux bien que l'on tienne toujours des discours de bonne gestion, mais je vous demande solennellement de nous faire de manière transparente des propositions de diminution ou de suppression de dépenses. Vous avez suffisamment d'informations et de documents à votre disposition pour le faire. J'ai entendu M. Lanier sur l'enfouissement des réseaux électriques. C'est une proposition précise. C'est un choix. Je demande également aux autres élus de faire cet effort. Nous verrons bien ensuite ce que cela donnera.

Je mets maintenant au vote ce vœu proposé par l'Association des Maires de France. Je précise que ce vœu a été voté à l'unanimité par le bureau de l'AMF.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La motion est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Hervé Douceron).*

## **XVII- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

## **XVIII-COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Pas de communications du maire.

## **XIX- DECISIONS DU MAIRE**

Le relevé de décisions figure au dossier.

## **XX- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de Benjamin LANIER**

#### **Benjamin LANIER**

M. le maire, j'ai été interpellé par des Scéens concernant les travaux Boulevard Colbert et le fait que celui-ci était bloqué dans les deux sens de circulation. Nous avons bien compris qu'ils étaient effectués par le conseil général sur une départementale, et que vous vous défaussez en ce sens.

Cependant, le Boulevard Colbert est un axe important de notre ville, et il me paraît normal que le maire puisse échanger avec le conseil général et, par là même, réclamer que les travaux soient effectués en deux temps.

N'était-il pas possible de demander au conseil général de ne pas bloquer les deux voies en même temps afin de permettre une circulation alternée sur le boulevard. Je vous remercie par avance pour votre réponse.

#### **M. le maire**

Le Département a en effet prévu de rénover la chaussée dégradée du Boulevard Colbert. La présence d'amiante décelée dans les revêtements impose l'organisation d'un chantier confiné de jour comme de nuit sur l'ensemble de la zone de chantier avec des procédés particuliers de déconstruction, d'évacuation dans des centres de traitement spécialisés et agréés, ainsi que des dispositifs de protection du personnel de chantier.

La partie du boulevard faisant l'objet de travaux en 2014 concerne 170 mètres linéaires entre l'avenue Carnot et la rue Michel Voisin. Pour être complet, je dirais que ces travaux n'étaient pas prévus cette année, mais les services du Département m'ont fait savoir qu'ils disposaient dans un marché global avec une entreprise spécialisée d'un reliquat de crédit pouvant être utilisé à cet effet.

Je dois dire que j'ai hésité à donner mon accord pour que ces travaux soient réalisés, sachant les difficultés qu'ils entraîneraient. Je l'ai néanmoins fait considérant qu'il était nécessaire que ce boulevard puisse commencer à être rénové. J'ai d'ailleurs demandé au Département d'étudier également la rénovation des trottoirs. Il n'est cependant pas certain qu'elle soit entreprise en même temps.

Malgré les inconvénients, j'ai jugé qu'il fallait profiter de cette opportunité pour faire cette première tranche du boulevard Colbert.

Le Département a évidemment envisagé l'option qui consiste à organiser le chantier par demie chaussée. Cette option n'a pas été retenue compte tenu des délais allongés de chantier d'une part, de la faible largeur de la chaussée d'autre part. Il a au contraire préféré réduire au maximum la durée du chantier.

Quant aux transports en commun, le secteur n'est plus desservi que par la ligne 192 le temps du chantier, compte tenu des nécessaires déviations de bus sur les voies départementales. En effet, en raison du gabarit des bus de la RATP et des rayons de giration nécessaires pour les manœuvres, il n'est pas possible que ces véhicules circulent sur de petites voies communales parallèles à la section concernée par le chantier.

Le Département et les transporteurs, notamment la CAHB, n'ont pas envisagé de mettre en place des moyens de transport de substitution, refusant de les financer.

Je tiens à souligner que la Ville n'est pas décisionnaire sur les différents aspects de ce chantier. Vous le savez d'ailleurs très bien. J'ai pour habitude de porter la responsabilité des décisions prises par la Ville et ne peux accepter le terme « se défausser » que j'ai trouvé à la fois inapproprié et inélégant. Terme que vous avez utilisé alors qu'il s'agit pour la Ville d'informer les Scéens de la manière la plus claire possible.

J'ajoute que bien que la Ville ne soit pas responsable de ce chantier, c'est à elle seule qu'il est revenu de rechercher des solutions pour permettre aux riverains plus particulièrement concernés de ne pas être impactés de manière excessive. Ainsi, une réunion de présentation du projet a été organisée à la demande de la Ville, les services municipaux ont rencontré les riverains et organisé la collecte des déchets avec la communauté d'agglomération. Enfin, des solutions de stationnement alternatives ont été proposées aux riverains dont les entrées charretières sont bloquées pendant la durée des travaux.

J'estime que, dans cette affaire, la Ville a fait beaucoup plus que ce qu'elle était tenue de faire par souci et considération pour les Scéens. Certains ne lui sont d'ailleurs pas reconnaissants vu le ton inacceptable de certains courriers auxquels je me réserve les réactions appropriées. L'un des courriers fait d'ailleurs état du fait que j'aurais pu négocier avec le Département au titre de « conseiller général » ! M. Campan, je me ferais le plaisir de vous adresser ce Monsieur. Je note d'ailleurs que je ne vous ai pas beaucoup vu à l'occasion de ce chantier pourtant mené par le conseil général.

**Question orale de Sophie GANNE-MOISON****Benjamin LANIER**

M. le maire, les Ateliers rue des Imbergères offrent aux adolescents de Sceaux la possibilité de se retrouver et d'échanger. Cependant, il semble que, malheureusement, ce lieu public ne soit fréquenté que par quelques jeunes du centre-ville au détriment des autres quartiers. Auriez-vous des statistiques de fréquentation par quartier ?

Les jeunes des Blagis sont en attente d'une salle depuis plusieurs années. Comptez-vous faire quelque chose en ce sens ? Je vous remercie par avance pour votre réponse.

**M. le maire**

En ce qui concerne les Ateliers, je vous rappelle que cette structure est ouverte aux jeunes domiciliés ou scolarisés à Sceaux de la cinquième à la terminale. La structure est ouverte les mardi, jeudi et vendredi de 17 h à 19 h, les mercredi et samedi de 14 h à 19 h. Le nombre des adhérents aux Ateliers a varié au fil des années. Il est actuellement de l'ordre de 500. Chaque année, une centaine d'adolescents deviennent majeurs ou déménagent si bien qu'ils quittent la structure, une centaine d'autres jeunes intègrent les ateliers. La fréquentation la plus forte se situe les samedi, mercredi et vendredi. 30 à 40 adolescents y passent. Les filles représentent entre 30 et 35 % des adhérents.

La proximité de cette structure avec la cité scolaire Marie Curie induit une présence assez forte d'adolescents scolarisés dans cet établissement, mais il ne s'agit pas de la majorité des adhérents.

La répartition des adhérents est la suivante :

- ✓ Centre de Sceaux : 40 %
- ✓ Blagis : 30 %
- ✓ Alsace-Bretagne : 10 %
- ✓ Autres quartiers de Sceaux : 10 %
- ✓ Hors Sceaux : 10 %

Les jeunes des Blagis ont naturellement toute leur place au sein des Ateliers. Néanmoins, j'ai entendu, comme vous, des attentes complémentaires de jeunes des Blagis ou d'autres quartiers quant à une offre complémentaire à celle des Ateliers. J'ai donc demandé aux services municipaux de proposer des réponses conformément au programme de notre liste en mars dernier.

Là aussi, les mots utilisés dans votre question sont quelque peu inélégants et pas très agréables à l'oreille des encadrants de ce lieu. On ne peut pas ainsi affirmer que les Ateliers ne sont fréquentés que par quelques jeunes du centre-ville. Interrogez les familles de Sceaux, interrogez les jeunes et vous constaterez que les Ateliers sont un équipement remarquable, voire même exemplaire. Il a d'ailleurs été salué comme tel dans la presse, puisqu'une page du Monde y a consacré un article il y a deux ans. D'autres communes viennent visiter ce lieu pour voir son fonctionnement et discuter avec nous des conditions de mise en place. Il s'agit donc d'un équipement remarquable.

Je ne voudrais pas qu'à travers ce genre de question soit jeté le discrédit sur un équipement municipal qui remplit son objectif et fonctionne de manière remarquable.

### **Question orale d'Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

#### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

J'espère que vous ne trouverez pas ma question inélégante.

M. le maire, samedi 17 mai, la mairie a organisé une présentation des principaux équipements municipaux aux élus. Je remercie les maires adjoints qui ont participé à ces visites et ont bien voulu écouter nos questions et répondre à certaines d'entre elles.

Je souhaiterais que vous éclairiez le conseil municipal sur certains points précis. Il est apparu lors de la visite du quartier des Quatre-Chemins que le projet de reconstruction prévoyait la disparition du marché bio et son remplacement par un parc de logements privés. S'agit-il d'une disparition ou le marché sera-t-il déplacé ? Dans ce cas, à quel endroit ?

Lors de la visite du nouveau point Info Mairie, une personne en mobilité réduite nous a interpellés sur le fait qu'aucune rampe d'accès n'avait été prévue. Ceci n'est pas conforme aux règles d'accessibilité des lieux publics, ce qui est bien étrange pour un tout nouveau local. Avez-vous eu connaissance de ce dysfonctionnement ? Si oui, quand comptez-vous y remédier ?

Enfin, vos maires adjoints nous ont informés que le parking Albert 1<sup>er</sup> accueillera la construction d'une nouvelle crèche en lieu et place de celle de la rue du Lycée, mais aussi de nouveaux logements. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce projet ? Ne serait-il pas adéquat et opportun de prévoir aussi l'accueil d'une pépinière d'entreprises étant donné la proximité de ce parking avec l'EPF et le RER ?

**M. le maire**

Les termes que vous employez dans vos questions ne sont pas inélégants, mais ils sont quelque peu abusifs. Vous posez trois questions alors que vous ne devriez en poser qu'une seule. Mais je vais tout de même répondre.

En ce qui concerne le transfert du marché, je vous précise qu'il a été proposé une implantation le long du cimetière, sur la rue Houdan, jusqu'au square Robinson. Lorsque ce dossier a été présenté aux commerçants bio, ils ont eux-mêmes exprimé le souhait d'être transférés sur le marché du centre-ville le dimanche matin, prétextant que le lieu proposé le long de la rue Houdan n'était pas très adapté à un marché. Nous avons fait réaliser une étude par le cabinet PIVADIS qui a été présentée au comité consultatif du commerce et de l'artisanat. Cette étude a montré que le marché bio était très excentré des commerces du quartier de Robinson et qu'il ne répondait qu'à un besoin très limité d'une clientèle scéenne. La zone de chalandise du marché étant très étendue hors de Sceaux, un déplacement dans un autre secteur de la commune ne devrait pas pénaliser son activité, et peut même la dynamiser. Nous avons donc étudié une seconde possibilité d'implantation sur le centre-ville. Cette solution qui intéresse fortement les commerçants bio s'avère également plus abordable en termes de coût pour la Ville et permet d'utiliser d'une manière plus adaptée le marché du centre-ville. La Ville étudiera dans une seconde étape la création d'un marché du soir en sortie de gare RER terminus Robinson. Ce projet ne pourra s'envisager que lorsque la gare routière aura trouvé sa place de l'autre côté du RER et que la place de l'avenue de la Gare pourra devenir un lieu d'animation.

En ce qui concerne l'accessibilité au local AIM des Blagis, la configuration des lieux n'a pas permis d'aménager une rampe d'accès qui aurait constitué un obstacle sur l'espace public.

Cependant, des adaptations sont susceptibles d'être apportées si des solutions satisfaisantes sont trouvées par un système spécifique, comme il en existe dans certains commerces.

En ce qui concerne le secteur Albert 1<sup>er</sup>, je suppose que nos discussions vous auront éclairés. J'insiste sur le fait que ce programme est en lien avec la vocation d'enseignement supérieur de la commune. Il permet également de répondre aux termes de la convention de municipalisation de la crèche. Par ailleurs, l'EPF est davantage intéressé à cet endroit par des logements pour ses étudiants, puisque dans ce projet, avec Sceaux Habitat et le gestionnaire de cette résidence pour étudiants, il y a l'idée d'une convention spécifique de réservation pour les étudiants de l'EPF, mais toujours sous condition de ressources.

En revanche, l'idée d'une pépinière d'entreprises, ou d'un lieu dans lequel des entreprises pourraient être accueillies est à l'étude. Des initiatives pourraient vous être prochainement proposées.

**Question orale de Jean-Jacques CAMPAN****Jean-Jacques CAMPAN**

Je retire ma question pour une raison dont j'ai déjà parlé. Nous recevons l'ordre du jour du conseil municipal 5 jours avant la tenue de la séance, mais nous devons envoyer nos questions orales 6 jours avant celle-ci. S'il y avait eu une concordance au niveau des délais, je n'aurais pas posé une question à laquelle j'ai finalement eu une réponse.

J'en profite donc pour déplacer la question et vous demander si vous comptez modifier ces délais afin qu'il y ait une cohérence entre les deux. Cela évitera de faire perdre du temps au conseil municipal.

**M. le maire**

Nous venons de voter un règlement intérieur et nous ne souhaitons pas le modifier. Cela dit, le fait que vous ayez songé à poser cette question et que nous ayons nous-mêmes songé à inscrire ce point à l'ordre du jour montre une certaine cohérence du conseil municipal. Je m'en réjouis. Cela montre qu'en définitive, même si nous n'avons pas la même façon d'y répondre, nous avons les mêmes préoccupations.

**Question orale de Claude DEBON****Claude DEBON**

C'est une question qui porte sur l'ouverture au public des services municipaux. Vous avez donné sur le site de la Ville les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en avril 2014 auprès des Scéens au sujet de la certification Qualiville.

Parmi les suggestions d'amélioration émises, 30 % concernent la demande d'extension des horaires d'ouverture entre 12 h et 13 h 30 et après 17 h 30. De nombreux habitants de Sceaux qui ont besoin de plages d'ouverture plus larges nous ont également alertés sur cette question. Pensez-vous donner suite à cette demande par le biais d'une réorganisation des équipes d'accueil qui n'impliquerait pas de dépenses supplémentaires ?

**M. le maire**

Il faudrait passer de 35 heures à 39 heures dans la fonction publique territoriale.

Je vous remercie pour l'attention portée à la démarche Qualiville engagée, et vous confirme que la suggestion relative aux horaires d'ouverture représente 27 % des suggestions émises sur l'enquête de satisfaction concernant Sceaux Info Mairie. Je précise cependant que ces 27 %

représentent en réalité 8 suggestions sur 30. Cela représente également 8 suggestions sur 119 questionnaires remplis, soit moins de 7 %.

Par ailleurs, à la question « Êtes-vous satisfait des jours d'ouverture du lundi au samedi avec une fermeture le samedi pendant la période estivale, de mi-juillet à mi-août, 55 % des répondants sont satisfaits des jours proposés et 44 % sont très satisfaits. Sur les 119 questionnaires collectés, seul 1 % des usagers est insatisfait.

A la question "Êtes-vous satisfait des horaires d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, de 9 h à 12 h le samedi", 52 % des répondants sont satisfaits et 41 % sont très satisfaits. La part des Scéens insatisfaits est donc de 7 %.

Si nous devons augmenter cette plage horaire, il faudrait forcément embaucher du personnel supplémentaire, ce qui représente nécessairement un coût.

Par ailleurs, les services Sceaux Info Mairie et Population & Citoyenneté sont ouverts le samedi matin ce qui permet aux personnes ne pouvant se déplacer en semaine de venir faire leurs démarches administratives.

J'ajoute que nous avons pu observer au travers de la permanence téléphonique assurée en semaine entre 12 h et 13 h 30 que le nombre d'appels reçus est extrêmement limité, ce qui confirme que la demande sur ce créneau horaire est peu significative.

Une mairie voisine a même fermé une demi-journée. Je pense que ceci risque de se généraliser.

Mes chers collègues, merci d'avoir assisté à cette séance un peu longue. La prochaine séance aura lieu le 30 septembre. D'ici là, je vous souhaite un bel été.

*La séance du conseil municipal est levée à 0 h 27.*